

Genre et sécurité au Sénégal

Une intégration à poursuivre

Fatou Sarr



Centre pour le contrôle démocratique
des forces armées - Genève (DCAF)



Laboratoire genre et recherche scientifique
IFAN - Université Cheikh Anta Diop



Alliance pour la migration,
le leadership et le développement



CODESRIA
Conseil pour le développement de la recherche
en sciences sociales en Afrique

A propos de l'auteure

Fatou Sarr, Dr en Anthropologie et Sociologie politique est chercheuse à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar où elle dirige le Laboratoire Genre et Recherche scientifique de l'Institut fondamental d'Afrique noire (IF AN). Parmi ses publications il faut noter : *La véritable histoire de Nder racontée aux enfants* – [Bande Dessinée] (2010) ; *Guide méthodologique pour la prise en compte du genre dans les politiques et programmes pour l'atteinte des OMD* (2009) ; *Femmes et développements durables et solidaires : Savoirs, Sciences, entrepreneuriat* (2006) ; *L'entrepreneuriat féminin au Sénégal : la transformation des rapports de pouvoirs* [Avec la Préface de Samir Amin] (1998).

Éditeurs

Ndioro Ndiaye, Lamine Cissé, Khar Ndiaye, Anja H. Ebnöther et Karin Grimm

DCAF

Le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) œuvre pour la bonne gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. Le Centre mène des recherches sur les bonnes pratiques, encourage l'élaboration de normes appropriées aux niveaux national et international, formule des recommandations d'ordre politique, prodigue des conseils aux pays concernés et élabore des programmes d'assistance. Le DCAF a pour partenaires, entre autres, des gouvernements, des parlements, la société civile, des organisations internationales et des acteurs du secteur de la sécurité (police, pouvoirs judiciaires, services de renseignements, services de sécurité aux frontières et forces militaires). Le Centre mène – entre autre - un programme sur « le genre et la sécurité ».

www.dcaf.ch

AMLD

L'Alliance pour la migration le leadership et le développement (AMLD) est une structure de réflexion, d'analyse, de concertation, d'étude et de formation en migration et leadership ainsi que de leurs liens avec le développement de l'Afrique. Ces statuts garantissent les principes fondamentaux de l'Alliance basés sur l'information, l'éducation, la formation des différents acteurs dans les domaines concernés. Ils permettent la mise en œuvre des programmes de l'AMLD sur le territoire Africain et a pour but de permettre une meilleure compréhension des phénomènes migratoires africains par les officiels des gouvernements, la société civile en particulier les ONGs, les femmes et les jeunes.

www.amld-ong.org

CODESRIA

Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) est une organisation indépendante dont le principal objectif est de faciliter la recherche, de promouvoir une forme de publication basée sur la recherche, et de créer plusieurs forums permettant aux chercheurs africains d'échanger des opinions et des informations. Le Conseil cherche ainsi à lutter contre la fragmentation de la recherche dans le continent africain à travers la mise en place de réseaux de recherche thématiques qui transcendent toutes les barrières linguistiques et régionales.

www.codesria.org

Images : État major général des armées du Sénégal

Illustration de couverture © Ibrahima Fofana

Mise en page : Daouda Thiam

Impression : Polykrome, Dakar , Sénégal

© DCAF, 2010

Tous droits réservés.

ISBN 9789292220747

Sommaire

Liste des sigles et acronymes	v
Liste des figures et tableaux	vii
Remerciements	ix
Préface	xi
1 - Introduction	1
1.1 - Justification	1
1.2 - Objectifs de l'étude	1
1.3 - Méthodologie	1
1.4 - Cadre théorique : sécurité, développement et genre	1
1.4.1 - La sécurité humaine	1
1.4.2 - Sécurité et développement	3
1.4.3 - Le Genre	4
2 - État de la sécurité au Sénégal	4
2.1 - Menaces principales à la sécurité du pays et sur sa population, y compris la violence sexuelle et sexiste, la violence juvénile et armée.	4
2.1.1 - Conflits et sécurité	4
2.1.2 - La circulation des armes légères et de la drogue	6
2.1.3 - Le trafic de personnes	6
2.1.4 - Les violences basées sur le genre	6
2.2 - Lois-clé en matière de parité des sexes de sexospécificité et de sécurité, y compris celles relatives à l'emploi de femmes dans les institutions de sécurité	8
2.2.1 - Volonté politique au regard des questions de genre et de sécurité	8
2.2.2 - Les lois et mesures	9
3 - Les institutions de sécurité au Sénégal	10
3.1 - Ministère des Forces armées	10
3.1.1 - Forces armées	10
3.1.2 - Gendarmerie nationale	13
3.2 - Ministère de l'Intérieur	14
3.2.1 - Police	14
3.2.2 - Groupement national des sapeurs pompiers	16
3.3 - Corps paramilitaires	16
3.4 - Ministère de la Justice	18
3.4.1 - Programme Sectoriel Justice	18
3.4.2 - Direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale (DESPP)	19
3.4.3 - Administration pénitentiaire	19
3.5 - La formation dans le secteur de la sécurité	22
3.6 - Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entreprenariat féminin, de la Micro finance et de la Petite enfance	22

4 - Analyse des Parlements	23
5 - La Société civile	23
6 - Organisations et réseaux régionaux	24
7 - Analyse des Organisations internationales et des Missions diplomatiques et militaires	25
8 - Acquis, défis, et enjeux	27
9 - Propositions de politiques relatives aux questions de genre et à la sécurité	28
9.1 - Politique de sécurité	28
9.2 - Changer l'image de la Police	29
9.3 - Formation des agents de sécurité	29
9.4 - Promotion des femmes qui ont les compétences requises	29
9.5 - La lutte contre la corruption	29
9.6 - Prise en compte de la dimension culturelle dans la gestion de la sécurité	29
9.7 - Parlement	29
9.8 - Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entreprenariat féminin, de la Micro finance et de la Petite enfance	30
10 - Conclusion	30
Notes	32
Références	32
Annexes	33

Liste des sigles et acronymes

ABHS	Advisory Board on Human Security
AIHES	Académie internationale des hautes études de la sécurité
ALPC	Armes Légères et de Petit Calibre
APROFES	Association pour la promotion de la femme sénégalaise
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMGA	Chef d'État Major général des Armées
CFAPD	Comité des Femmes Africaines pour la Paix et le Développement
CNLCC	Commission nationale de lutte contre la non-transparence, la corruption et la concussion
CNTS	Confédération nationale des travailleurs du Sénégal
CONGAD	Conseil des Organisations non gouvernementales d'appui au développement
DCAF	Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces
DESPS	Direction de l'Éducation surveillée et de la Protection sociale
ECOMOG	Economic Community of West African States (ECOWAS) Cease-fire Monitoring Group
ECOWARN	ECOWAS Early Warning and Response Network
EMGA	État Major général des armées
ENDA Santé	Environnement et développement du tiers monde
ENOA	École nationale des officiers d'active
ENSOA	École nationale des sous-officiers d'active
FEDDAF	Femmes, droits et développement en Afrique
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FOSCAO	Forum des organisations de la Société civile de l'Afrique de l'Ouest
GEEP	Groupe d'études et d'enseignements pour la population
GNSP	Groupement national des Sapeurs Pompiers
GRAVE (ONG)	Groupe d'action contre le viol des enfants
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IAAF	Inspection des affaires administratives et financières
IPC	Indice mondial de perception de la corruption
IT	Inspection technique
MALAO	Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest
MGF	Mutilations génitales féminines
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs

OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSC	Organisations de la société civile
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PSJ	Programme sectoriel de la Justice
RADI	Réseau africain pour le développement intégré
REPSFECO	Réseau paix et sécurité pour les femmes en Afrique de l'Ouest
SAGAS	Syndicat autonome des gardiens et agents de sécurité du Sénégal
UA	Union Africaine
UEMOA	Union économique monétaire Ouest africaine
UNICEF	Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNOSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
UNOWA	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

Liste des figures et tableaux

Figures

Figure 1 Taux de prévalence du VIH selon les régions et le sexe en 2007	5
Figure 2 Représentation selon le sexe dans les instances de décision	8
Figure 3 Grade selon le sexe dans l'armée en 2009	11
Figure 4 Personnel de la Police selon le sexe	14
Figure 5 Enfants dans les structures de l'éducation surveillée selon le sexe	19
Figure 6 Détenus selon le sexe, sans les mineurs, en 2009	20

Tableaux

Tableau 1 Les contingents de femmes	12
Tableau 2 Ratio gendarmes / nombre d'habitants	13
Tableau 3 Effectif des éducateurs en service en 2009	19
Tableau 4 Personnel de l'administration pénitentiaire selon le sexe en 2009	20
Tableau 5 Répartition de la population carcérale par région, en 2009	21

Remerciements

Ce premier exercice d'intégration des questions de genre dans le système de sécurité du Sénégal a été révélateur encore une fois de la capacité de notre pays à identifier et analyser ses propres tendances et germes de changement pour un meilleur développement. Il a été d'une grande opportunité pour les segments concernés du gouvernement, la société civile et les partenaires au développement pour se pencher ensemble sur un sujet d'importance majeure au Sénégal et dans le reste de l'Afrique.

Des prestations de service de sécurité de qualité, justes et démocratiques et bien assimilées par la population à laquelle elles sont destinées sont assurément un gage de bonne gouvernance dans un pays. Créer un équilibre entre les hommes et les femmes qui s'investissent quotidiennement dans ce secteur clé de notre développement et reconnaître leurs efforts communs fait partie des indicateurs qui aident à jauger cette gouvernance dans n'importe quel pays.

Nous sommes fiers que AMLD ait pu bénéficier de la sollicitation de DCAF pour contribuer à un champ aussi vaste et complexe qu'est la question de « l'équilibre du genre dans les systèmes de sécurité ».

Toute l'équipe de AMLD salue et remercie le Directeur du DCAF l'ambassadeur Winkler , son adjointe Madame Anja Ebnoether et la coordinatrice du projet Karin Grimm. Nous félicitons vivement la chercheuse Fatou Sarr pour l'excellent travail fourni. Cette étude devrait servir de pilote pour toute l'Afrique Francophone et nous nous y attèlerons avec l'équipe du DCAF dans un partenariat fécond.

Pour AMLD : Dr Ndioro Ndiaye & Général Lamine Cissé

Préface

Le développement, la paix et la sécurité sont indissociables l'un de l'autre – ils se renforcent mutuellement. Dans ce triptyque, un rôle essentiel revient au secteur de la sécurité puisque la stabilité politique et le développement économique et social de tout pays passent par un secteur de la sécurité efficace et légitime aux yeux de la population. Les interventions en matière de réforme ou de transformation du secteur de la sécurité (RSS) visent à renforcer l'efficacité, la responsabilisation et la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité. La RSS a pour ambition d'agir sur l'ensemble des institutions impliquées dans le domaine de la sécurité (« les gens d'armes »), mais également sur les contre-pouvoirs institutionnels (parlement, autorités indépendantes, société civile) qui leur sont associés.

En contemplant le processus de RSS selon une approche de sécurité humaine, on constate que le domaine de la sécurité ne se limite pas à l'action des militaires et des policiers, voire à la simple protection du territoire national: elle doit également tenir compte des aspirations de la population et de la sécurité des individus. Dans cette perspective, il est important de tenir compte du fait que la sécurité est vécue différemment par les hommes et les femmes. La prise en compte des besoins et du potentiel spécifiques des hommes comme des femmes, cette autre moitié de nos populations si souvent négligée et écartée, est indispensable si les efforts de la RSS sont pris au sérieux.

La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité demande précisément une telle inclusion et prise en compte. Cette résolution est aujourd'hui accompagnée de trois autres, les Résolutions 1820, 1888 et 1889, qui développent davantage sur la notion de responsabilité légale et morale de l'État vis-à-vis de sa population entière en cas de conflit – et en particulier vis-à-vis des femmes. Le but de la résolution 1325 – selon le rapport du Secrétaire général de l'ONU de septembre 2008 sur les femmes, la paix et la sécurité – est de promouvoir la participation égalitaire de femmes et hommes «... à chaque étape de la prévention, du règlement et de la gestion des conflits, ainsi que dans le maintien de la paix, y compris dans la [réforme du] secteur de la sécurité; prévenir la violence sexuelle et sexiste et y mettre un terme ; améliorer la

représentation des femmes en sein des organes de décision et des institutions chargées de la sécurité ;... ». Il appartient au secteur de la sécurité de jouer un rôle de premier plan dans la réalisation de ces objectifs. En intégrant une perspective de genre dans ses institutions et son fonctionnement opérationnel, une contribution considérable à la résolution des conflits et la condition des hommes comme des femmes peut être apportée, en plus d'être essentielle à son efficacité, à sa légitimité et à l'appropriation locale de ces processus.

Dix ans après l'adoption de la première des résolutions du Conseil de Sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, nous constatons que partout dans le monde, des acteurs du secteur de la sécurité s'efforcent à faire de leurs préceptes une réalité pour leur population. En étroite collaboration avec les pays intéressés, le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées à Genève (DCAF) cherche à soutenir les efforts déjà existants pour intégrer une perspective de genre dans les secteurs de la sécurité et à faciliter la mise en œuvre des Résolutions 1325 et suivantes du Conseil de sécurité en Afrique de l'ouest. Ayant manifesté à maintes reprises sa volonté de participer à cet effort, la République du Sénégal joue un rôle de précurseur en la matière dans la région. De ce fait, le moment semble propice pour commencer un dialogue avec les structures compétentes et entamer une coopération en la matière.

Au Sénégal, la question de l'intégration du genre aux enjeux de sécurité ne constitue que le début d'un dialogue politique. Cette étude sur l'état de l'intégration d'une perspective du genre dans le secteur de la sécurité au Sénégal propose une analyse de la situation telle qu'elle est aujourd'hui, ainsi que des recommandations. Il s'agit d'une première contribution au processus plus large de dialogue et de consultations nationales sur la question, dont nous espérons qu'elle pourra faciliter un échange constructif entre les différents acteurs concernés. Les résultats de ce processus pourront former une base pour le suivi de l'intégration du genre aux questions de sécurité au Sénégal.

Le DCAF espère que cette étude et son lancement public, en plus des consultations entre les différents acteurs concernés puissent créer un climat de

confiance qui permettra de travailler ensemble envers une meilleure intégration du concept « genre » dans le secteur de la sécurité sénégalais. Il serait également envisageable que cette première phase, dont l'étude constitue un premier pas, ainsi que le suivi national, contribueront au dialogue sur cette question au niveau régional, notamment dans le cadre de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest et même de l'Union Africaine.

Le DCAF remercie l'auteur de cette étude, Dr Fatou Sarr, de son excellent travail et notre partenaire à Dakar, l'Alliance pour la migration, le leadership et le développement (AMLD), en particulier Mme Ndioro Ndiaye et le Général Lamine Cissé, pour leur collaboration. Le DCAF exprime également sa gratitude envers le Ministère des Affaires étrangères et européennes de la France pour sa contribution financière et son intérêt envers les

programmes de genre et RSS du DCAF . Nous tenons également à remercier les autorités gouvernementales sénégalaises, l'Assemblée nationale et le Sénat, les représentants des forces de sécurité sénégalaises, les représentants des organisations de la société civile, les représentants des organisations internationales et régionales, ainsi que des missions diplomatiques au Sénégal Grâce à eux, un pas de plus a été fait vers un secteur de la sécurité au soutien d'une sécurité nationale qui bénéficie à toute la population.

Ambassadeur Dr. Theodor H. Winkler

**Directeur
Centre pour le contrôle démocratique
des forces armées à Genève (DCAF)**

1 Introduction

La multiplication des crises et des conflits ainsi que des catastrophes naturelles, mettent de plus en plus le monde dans une situation d'insécurité avec une plus grande vulnérabilité des femmes.

La question fondamentale qui se pose aujourd'hui est celle de la protection des personnes, mais aussi la mise en perspective de leur sécurité avec le développement durable.

La présente étude s'inscrit dans le cadre d'un vaste projet initié par le DCAF (Centre pour le contrôle démocratique des forces armées à Genève) et intitulé « Genre et Sécurité », qui cherche à développer un programme sur le genre et la sécurité dans les pays francophones, en Afrique de l'Ouest.

1.1 - Justification

Le Sénégal est considéré comme étant un pays dans lequel l'engagement politique pour l'égalité de genre ne fait aucun doute. Très tôt, les femmes ont été intégrées dans les Forces de sécurité. Toutefois, leur présence n'est pas à la hauteur des ambitions politiques déclarées. Il convient dès lors de cerner la situation pour mieux accompagner le Gouvernement dans la réalisation des objectifs fixés.

Ainsi, cette étude vise à contribuer à l'élargissement du processus de dialogue et à l'établissement de consultations nationales sur la question. Les résultats qui en découleront, pourront servir de base pour le développement d'un programme sur les sexospécificités et la sécurité au Sénégal.

1.2 - Objectifs de l'étude

L'objectif de cette étude est de faire le point sur l'état de la prise en compte de la dimension genre dans le secteur de la sécurité, afin d'aider à la définition de politiques pertinentes d'intervention et d'assurer le suivi des réalisations et des progrès à partir d'indicateurs fiables.

De manière plus spécifique, il s'agit :

- de faire le point sur les principales questions et les besoins de sécurité au Sénégal ;
- d'obtenir des données sur l'état de l'intégration du genre dans le secteur de la sécurité, permettant d'établir la situation de référence qui facilitera le suivi et l'évaluation de futurs projets ;
- d'identifier les parties prenantes internationales, régionales et nationales qui travaillent sur des

questions de sécurité et de genre, ainsi que les interactions entre les acteurs du secteur ;

- d'identifier les modalités de prise en charge, les limites, ainsi que les bonnes pratiques en vue de la mise en place d'élaborations de politiques, d'un programme genre dans le secteur de la sécurité.

1.3 - Méthodologie

La démarche méthodologique repose essentiellement sur une approche qualitative.

La revue de littérature, à travers notamment l'examen de publications, de rapports d'études, de journaux et de sites Web, a permis d'obtenir des données sur les institutions et les enjeux en matière de sécurité.

La cartographie des acteurs a permis d'identifier les principaux intervenants et les acteurs-clé dans la gestion de la sécurité aux niveaux administratif, parlementaire et de la société civile.

L'enquête de terrain qui s'est faite entre novembre et décembre 2009, a permis d'identifier quelques indicateurs permettant de saisir la situation et de comprendre en profondeur les problèmes à partir du point de vue des acteurs.

Comme tout travail de recherche, celui-ci comporte des limites qui sont liées à la délicatesse du sujet dans un contexte où la culture du secret fait loi ; ce qui n'a pas facilité l'accès aux données.

1.4 - Cadre théorique : sécurité, développement et genre

L'étude de la sécurité exige une clarification du concept et sa mise en relation avec les questions de genre et de développement.

1.4.1 - La sécurité humaine

La sécurité est l'un des besoins fondamentaux de l'être humain, nécessaires à son épanouissement. Toutefois, dès lors que ce dernier vit en communauté dans un système organisé, celui du groupe prévaut, notamment celui de l'autorité centrale censée assurer le bien-être de tous. Il est ainsi que la sécurité de l'État devient un impératif pouvant supplanter celles des individus. Pendant plus de trois siècles, le concept de sûreté de l'État, le droit que celui-ci avait de se défendre contre les agressions extérieures, a prévalu, se limitant toutefois à l'État et à ses frontières.

Pour Lloyd Axworthy, les idées qui sous-tendent le concept sont loin d'être neuves, ses éléments-clés furent officialisés dans les années 1940, dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions de Genève (Axworthy 1999).

Durant la période qui suivit la Guerre froide, au début des années 1980, des universitaires tels que Barry Buzan, ont commencé à élargir le concept de sécurité pour le libérer du cadre militaire. Il est ainsi que des concepts tels que celui de sécurité économique ou environnementale et bien d'autres virent le jour (Ramel 2000).

Vers les années 1990, le discours sur la sécurité a évolué. La défense d'un peuple qui était selon le consensus, du ressort des États individuellement, est progressivement devenue l'affaire de la communauté internationale, au risque de violer la souveraineté des premiers cités. Les termes paix et sécurité, de plus en plus usités, envahissent le domaine de l'humanitaire, parvenant à justifier des mesures coercitives. Tel est l'exemple de l'Opération des Nations Unies en Somalie (UNOSOM), qui de 1992 à 1993, avait pour mandat de faire respecter le cessez-le feu à Mogadiscio et de s'assurer du convoi de l'aide dans les centres de distribution de la ville, pour ensuite protéger les déplacés et les centres de distribution. Le Conseil de sécurité des Nations Unies s'était alors exprimé en ces termes : « l'importance de cette tragédie humaine constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales » (Conseil de l'Europe s.d.).

En fait, selon la charte des Nations Unies, la sécurité d'un État est fonction de celle d'autres États. La même logique prévaut pour la sécurité humaine. Il est admis que la sécurité des individus dans une partie du monde est fonction de celle d'autres individus dans une autre partie du monde (Axworthy 1999).

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution du concept. Au premier plan, vient la fin de la Guerre froide, qui a permis aux intérêts des gouvernements et des peuples de se manifester, souvent sous forme de conflits civils (Jeannotte s.d. ; Conseil de l'Europe s.d.). L'importance des pertes civiles nécessitait d'adopter de nouveaux schémas de réflexion et de nouvelles mesures.

Ce concept est apparu aussi dans un contexte où le développement de nouvelles technologies et la mondialisation créent une nouvelle interdépendance et une interconnectivité. Pour exemple, les conditions dans lesquelles les populations migrent affectent la propagation des maladies et la pollution industrielle des pays du Nord qui affecte ceux du Sud.

Par ailleurs, « les intérêts des citoyens des pays jouissant d'un haut niveau de sécurité humaine se trouvent liés à ceux des habitants des pays beaucoup plus pauvres, pour qui la sécurité fait l'objet d'un plus grand nombre de menaces » (Axworthy 1999).

Bien qu'il y ait un large consensus sur les fondements du concept, il n'existe toujours pas de définition de la sécurité humaine qui soit unanimement reconnue et ce, depuis les années 1990. Il s'agit d'un concept difficile à définir, oscillant entre des termes tels que la paix, la violence, la peur, les besoins, le développement, les droits de l'homme.

La définition de la sécurité humaine est aussi évolutive que les risques et les menaces qui pèsent sur les États et sur le monde (Jeannotte s.d.). Aussi, si pour certains la sécurité humaine se résume à l'absence de peur et de besoins (Fouinat 2005), d'autres en ont une définition beaucoup plus large.

Au sein des Nations Unies, Boutros Boutros Ghali et Kofi Annan se sont fait chantres de la sécurité humaine en mettant l'accent sur l'importance de la protection de la dignité humaine, qui va au-delà de l'intégrité territoriale. D'ailleurs, Boutros Boutros Ghali publiera en 1992 un programme pour la paix, suggérant que les menaces à la sécurité internationale n'étaient pas que militaires (Jeannotte s.d.). Il y évoque des menaces telles que la couche d'ozone, les sécheresses, les maladies, la pauvreté, la famine et l'oppression.

En 1994, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) définissait la sécurité humaine dans son rapport intitulé « Nouvelles dimensions de la sécurité humaine » comme étant « la protection contre les menaces chroniques, telles que la famine, la maladie et la répression et [...] la protection contre tout événement brutal susceptible de perturber la vie quotidienne ou de porter préjudice à son organisation dans les foyers, sur le lieu de travail ou au sein de la communauté » (Axworthy 1999). C'est donc le Rapport annuel du PNUD de 1994 qui est le premier document à présenter les fondements du concept de la sécurité humaine, en soulignant quatre caractéristiques fondamentales :

- son universalité ;
- ses composantes interdépendantes ;
- son approche orientée vers la prévention plutôt que vers la gestion ;
- le fait qu'elle soit axée davantage sur les individus.

Il divise aussi le concept en deux idées :

- l'absence de peur ;
- l'absence de besoins.

Il le divise également en sept composantes que voici :

- la sécurité économique (revenu minimum garanti) ;
- la sécurité alimentaire (accès physique et économique à la nourriture) ;
- la sécurité sanitaire (absence relative de maladie et d'infection) ;
- la sécurité environnementale (accès à des réserves d'eau saine, à l'air propre et à des terres non dégradées) ;
- la sécurité personnelle (sécurité devant la violence physique et les menaces) ;
- la sécurité communautaire (préservation de l'identité culturelle) ;
- la sécurité politique (protection des libertés et des droits humains fondamentaux).

(Conseil de l'Europe s.d.)

Cette étude se prête une attention particulière aux dimensions suivantes :

- la sécurité personnelle (sécurité devant la violence physique et les menaces) ;
- la sécurité politique (protection des libertés et des droits humains fondamentaux).

Axworthy (1999) convient que le PNUD a apporté une contribution importante à l'avancée de la réflexion sur la sécurité, mais il considère qu'il est difficile d'adopter l'optique de cette institution qui en fait un instrument d'élaboration de politiques, en raison de son champ d'application. Il trouve aussi que le rapport fait la part belle aux menaces liées au sous-développement, occultant pratiquement l'insécurité humaine découlant des conflits violents, alors que paradoxalement, l'insécurité humaine croît durant les guerres.

Cette définition du PNUD ne convient pas au ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international, co-fondateur du « Partenariat pour la sécurité humaine ». Il en propose une plus étroite :

« La sécurité humaine consiste en la protection des personnes contre les menaces, qu'elles soient physiques ou pas. C'est une condition ou un état caractérisé par l'absence de menaces contre les droits des personnes, leur sécurité, voire leur vie... Le test décisif pour savoir s'il importe de poser la question de la sécurité des gens, c'est le degré de risque pesant sur leur sûreté »

(Conseil de l'Europe s.d.).

En 2000, un rapport de la Banque Mondiale, «Voices of the Poor : Crying out for Change » a permis d'approfondir la définition de la sécurité humaine en y incorporant le point de vue des pauvres. En tête de leurs préoccupations viennent i) la stabilité des revenus (sécurité financière), ii) la prévisibilité de leur vie quotidienne, iii) la protection contre la criminalité et iv) la sécurité psychologique et émotionnelle (Hussein, Gnisci et Wanjiru 2004).

Les définitions sont restées larges et malgré leur diversité, elles ont des points en commun qui guident l'élaboration des programmes de sécurité (Conseil de l'Europe s.d.).

- le glissement de l'État au peuple, qui est l'un des éléments majeurs du concept ;
- la responsabilité de l'État quant à la sécurité du peuple ;
- la reconnaissance de l'interrelation entre les individus et de l'interdépendance mondiale ;
- la reconnaissance de l'importance des acteurs non étatiques qui sont des alliés de choix ;
- le fait que les violations contre les droits de l'homme et l'humanité soient sanctionnées comme il se doit ;
- la reconnaissance de la complexité des questions de sécurité et la nécessité de réactions multiples, coordonnées et concertées. L'emploi de méthodes non militaires si possible.

C'est la réunion du G8 de Cologne en 1999, qui définira enfin la sécurité humaine comme étant une priorité pour les années à venir, mais c'est le Rapport Brahimi sur les opérations de paix en 2000 et le Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement de 2004, qui ont marqué l'institutionnalisation du concept (Jeannotte, S.d.). Une institutionnalisation ponctuée par la création d'une Commission sur la Sécurité humaine élaborée en 2000, suite à la Conférence du Millénaire et mise sur pied le 24 janvier 2001 par le Haut commissaire pour les réfugiés de l'ONU. Cette commission a fait un travail de conceptualisation de la sécurité humaine, d'activités et d'objectifs politiques, matérialisés sous la forme d'un rapport envoyé au Secrétaire général en 2003. Ce rapport s'est soldé par la création du Advisory Board on Human Security (ABHS), une unité du Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA) qui émet des recommandations sur la sécurité humaine et conseille le Secrétaire général quant au fonctionnement du Fonds pour la Sécurité humaine (Jeannotte s.d.).

Pour les pays du Sud, la question de la sécurité est en lien étroit avec les questions de développement.

1.4.2 - Sécurité et développement

Durant les années 1990, 65 des 79 conflits répertoriés ont pris place dans des pays sous-développés, dont une vingtaine parmi ceux ayant l'Indice de Développement Humain (IDH) le plus faible. C'est ainsi (Jeannotte s.d) qu'un rapprochement s'est effectué entre la croissance économique, les conflits violents, la répartition des richesses et l'existence d'institutions politiques permettant une participation civile.

Pour Fouinat (2005), la sécurité place la pauvreté au centre de ses préoccupations, tout comme les droits et libertés humains qui assurent aux individus l'accès à une activité économique, à l'éducation et à la santé, tandis que Axworthy, l'ex-ministre canadien des Affaires étrangères (1999), voit la pauvreté et l'insécurité comme un tout formant un cercle vicieux. Les individus doivent se sentir en sécurité pour investir et il suggère des mesures contre la criminalité et la violence politique, pour le respect des droits de la personne, y compris les droits politiques et l'accès équitable à la justice. Pour lui, la sécurité humaine favorise le développement humain et vice-versa. Il affirme qu'en s'attaquant aux inégalités, souvent causes profondes des conflits violents, en renforçant les structures de gestion des affaires publiques et en fournissant aide humanitaire et au développement en sus d'initiatives politiques, juridiques et militaires, la sécurité humaine sera consolidée.

L'approche par la pauvreté renvoie aussi à celle des inégalités sociales, parmi lesquelles, celles entre hommes et femmes et c'est la perspective genre qui offre le cadre d'analyse le plus pertinent pour faire le lien entre les inégalités sociales et la question de la sécurité.

1.4.3 - Le Genre

La présente étude est conduite dans une perspective de genre, c'est-à-dire qu'elle prend en compte l'égalité et l'équité dans les relations entre les hommes et les femmes.

L'analyse genre reconnaît que les femmes comme les hommes sont parties prenantes de la société, qu'elles subissent des contraintes différentes et qu'elles peuvent donc avoir des besoins, des priorités et des intérêts différents et souvent opposés. Cette approche est essentielle non seulement pour produire et améliorer la gestion de la sécurité, mais aussi pour définir une démarche centrée sur l'efficacité et l'efficience des interventions dans une perspective de développement.

Les avancées théoriques obtenues dans l'analyse des rapports sociaux entre hommes et femmes se traduisent aussi dans la démarche méthodologique de la recherche et le cadre conceptuel et théorique.

Le cadre d'analyse proposé dans cette étude pour une meilleure prise en considération du genre dans les secteurs de sécurité prend en compte d'une part dans les objectifs déclinés dans le Programme d'Action de Beijing et d'autre part, les orientations définies par les Nations Unies pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

L'analyse prend aussi en compte les orientations du Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, qui constitue le cadre de référence pour toute intervention dans les pays. Dans cette perspective, la prise en compte du genre est conçue comme devant être une valeur ajoutée par rapport aux objectifs de création de richesses et de croissance pour un développement humain durable.

Il est désormais prouvé que les inégalités dans les rapports sociaux de genre constituent une entrave à une meilleure productivité des hommes et des femmes et à une pleine participation au développement du pays pour la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des OMD. Ainsi, le cadre de l'analyse s'inscrit dans une perspective à la fois du droit et du développement :

- l'approche « droit », pour prendre en compte les questions d'équité et de justice sociale mises en exergue dans la CEDEF et repris à Beijing ;
- l'approche « développement », pour une perspective de création de richesses pour un développement humain durable, tel que prévu par les OMD.

2 État de la sécurité au Sénégal

Le Sénégal est l'un des rares pays en Afrique de l'Ouest à n'avoir jamais connu de coup d'État militaire, ni de graves soulèvements de populations menaçant la sécurité de l'État. Ses services de sécurité sont reconnus pour leur professionnalisme et leur sens du respect des droits des personnes, ce qui leur vaut une préférence sur le terrain des opérations de sécurité internationale. Au niveau national, le Sénégal comme tout État de droit dispose d'un ensemble de structures pour veiller à la sécurité des biens et des personnes.

2.1 - Menaces principales à la sécurité du pays et sur sa population, y compris la violence sexuelle et sexiste, la violence juvénile et armée

Comme dans tous les autres pays, le Sénégal est confronté à des problèmes de gestion de la sécurité, des biens et des personnes, dont les plus importants sont :

- le conflit au Sud avec des attaques récurrentes sur les populations civiles ;
- la circulation des armes légères et de la drogue ;
- le trafic des personnes, notamment enfants et femmes ;
- les violences avec les agressions sexuelles et les viols.

2.1.1 - Conflits et sécurité

Le Sénégal depuis 29 ans est confronté à des conflits au Sud du pays, avec certes des phases d'accalmie, mais cette situation met en danger la vie des populations qui sont l'objet d'attaques répétées et de braquages sur les routes et les femmes en ont particulièrement souffert.

En mai 2001, l'étude commanditée par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) sur la dimension genre dans le cadre du Programme de relance des activités économiques et sociales en Casamance, révélait que « victimes, elles ont subi des sévices sexuels ». Dans des villages, des femmes et des jeunes filles ont été enlevées et destinées à l'esclavage sexuel. Certaines ont mis au monde des enfants dans le maquis, d'autres ont été victimes des mines. Sur les 433 victimes de mines recensées par Handicap International, on compte 104 femmes, soit 24% d'entre elles (Sarr 2001).

Celles qui n'ont pas été dans le maquis ont souvent eu la responsabilité d'assurer seules la survie de leur famille, leur époux étant parti au combat ou ayant émigré à cause du conflit. Beaucoup sont devenues veuves, divorcées ou ont été abandonnées. Il y a des filles-mères, des orphelins, des victimes de mines, des déplacées à l'intérieur du Sénégal et dans les pays limitrophes.

Le conflit a appauvri les populations et les statistiques indiquent que la pauvreté extrême et l'inégalité des sexes, particulièrement dans un environnement d'après conflit, renforcent la vulnérabilité des femmes à la pandémie du VIH/Sida, qui lève un tribut redoutable sur les familles et les collectivités. Ainsi, en Casamance, la prévalence est plus forte que dans les autres régions du Sénégal. Le taux de prévalence des femmes est de 3% à Ziguinchor et 2,7% à Kolda, alors qu'elle est de 0,9% pour les femmes au niveau national. La prévalence du VIH/Sida est de 0,7% au niveau national, hommes et femmes compris.

Les actes de violences contre les femmes continuent d'être utilisés comme tactique de guerre et la détention et la libre circulation des armes légères contribuent à perpétuer ces types d'agression. C'est pourquoi beaucoup d'associations féminines se sont mobilisées pour mettre fin à la situation.

Les femmes dans le processus de paix

Les femmes se sont mobilisées pour un retour définitif de la paix, mais aussi pour la sécurité des personnes. L'implication des organisations de femmes, des prêtresses et dépositaires de la tradition, des ONG dans le processus de paix en Casamance est reconnue dans les principes, mais leur représentation demeure faible dans les négociations. Aussi, du fait de leur faible présence dans les instances de décision, leurs intérêts ne sont pas suffisamment pris en compte dans les politiques et programmes de la région.

Expérience des femmes de Niaguiss dans le déminage

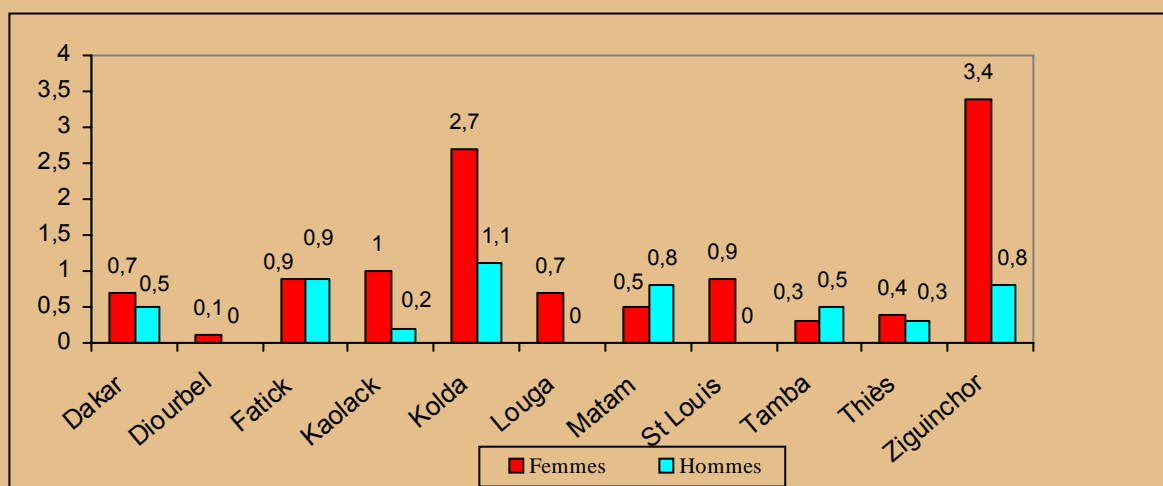
Quand le village n'en pouvait plus de voir 5 à 10 personnes mourir par jour, les femmes ont décidé de faire face à la situation avec leurs propres moyens. Tous les jours, au réveil, elles s'attelaient à débusquer les mines au moyen de fourches et c'est après avoir ratissé tout le village qu'elles laissaient les enfants sortir. Cette expertise n'est pas prise en compte dans les opérations de déminage.

Reconstruction et réhabilitation des infrastructures (action civile des militaires)

Il y a eu des progrès importants dans la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures et des équipements, toutefois les intérêts stratégiques des femmes ont été moins bien pris en compte. La réalisation de pistes de production ne touche pas toujours les zones de production où se trouvent les femmes. Elles ont la charge d'acheminer la production agricole des champs

Figure 1

Taux de prévalence du VIH selon les régions et le sexe en 2007



Source CNLS 2007. Données traitées par le : Laboratoire genre : www.sengenre-ucad.org

au bord des chemins et c'est à ce moment seulement que les hommes prennent le relais. Les circuits de déplacement des femmes des lieux de production à la piste ne sont pas aménagés pour leur permettre d'y accéder par un moyen de transport. Pour le déminage, les espaces plus fréquentés par les femmes comme les rizières, les lieux de cueillette et les blocs maraîchers ne sont pas correctement pris en compte.

2.1.2 - La circulation des armes légères et de la drogue

Le Sénégal, du fait des conflits armés au Sud, connectés à d'autres rebellions de la sous région, est confronté à un problème d'insécurité qui se caractérise par le trafic des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC), de la drogue, des êtres humains et le blanchiment d'argent qui alimentent la criminalité urbaine, notamment dans la région de Dakar. Même si des efforts sont faits, il n'en demeure pas moins que le phénomène persiste.

2.1.3 - Le trafic de personnes

La traite des personnes est interdite par la Constitution du Sénégal qui a ratifié la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel, visant à réprimer la traite des personnes et en particulier, la traite des enfants et des femmes. Il a voté la loi n°02 - 2005 du 29 avril 2005, relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées, ainsi qu'à la protection des victimes.

En application de la loi, les personnes qui recrutent, transportent, transfèrent ou abritent des personnes, que ce soit en usant de violence, de fraude, d'abus d'autorité ou autre, à des fins d'exploitation sexuelle, d'exploitation par le travail, de servitude forcée ou d'esclavage, encourrent une peine de 5 à 10 ans d'emprisonnement et une amende de 10 000 à 40 000 dollars (5 à 20 millions de francs CFA). Si le délit constaté implique des actes de torture, des actes de barbarie, le prélèvement d'organes humains ou l'exposition de la victime au risque de mort ou de blessure, la peine peut aller de 10 à 30 ans d'emprisonnement.

Il n'y pas de statistiques fiables disponibles sur l'ampleur du problème de la traite des personnes. Toutefois, des études ont montré que le trafic à destination et en provenance du Sénégal était significatif.

Les talibés² font l'objet d'un trafic en provenance des pays voisins, comme la Gambie, le Mali, la Guinée et la Guinée-Bissau, ainsi que d'un trafic interne : une exploitation par la mendicité par certaines écoles coraniques. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) fait état de 100 000 talibés et de 10 000 enfants des rues, parmi lesquels, des filles.

Des jeunes filles ont fait l'objet d'un trafic en provenance des villages des régions de Diourbel, Fatick, Kaolack, Thiès et Ziguinchor, vers les centres urbains, pour y

travailler comme domestiques alors qu'elles étaient mineures. D'autres, en zones urbaines et rurales, se sont adonnées à la prostitution, sous l'instigation de proxénètes adultes.

Il existe un trafic de femmes vers le Liban, qui s'y rendent comme domestiques et qui sont souvent confrontées à des problèmes d'exploitation et de violences de la part de leur patron.

Des personnes impliquées dans le recrutement des femmes à Dakar pour production de pornographie et pour cybercriminalité, avec racolage de clients sur Internet, ont été identifiées par les Forces de sécurité. Selon ENDA³ Santé, beaucoup de femmes issues de pays africains voisins – Nigeria, Ghana, Sierra Leone, Liberia, Guinée-Bissau et Guinée – vivant au Sénégal, se livrent à la prostitution. Toutefois, même s'il n'y a pas de preuve formelle montrant que ces femmes étaient victimes d'un trafic, certains éléments laissent à penser que l'entrée de prostituées étrangères sur le territoire a été organisée, dans la mesure où les groupes de femmes prostituées traversent la frontière ensemble et vivent souvent ensemble dans des endroits identifiables. En général, elles ont une autre destination et ne séjournent pas longtemps au Sénégal, ce qui suggère que leurs déplacements sont organisés.

Le Gouvernement poursuit les victimes pour violation des lois sur la prostitution et pour non détention de carnet sanitaire, ce que les ONG qui travaillent avec les prostituées ont eu à dénoncer, révélant aussi que la police prenait les prostituées pour cibles, commettant des abus et de l'extorsion de fonds.

2.1.4 - Les violences basées sur le genre

Les femmes sont davantage exposées à des formes de violence physique, émotionnelle, économique et sociale, sans comparaison avec ce que connaissent les hommes. La violence limite leurs choix directement en détruisant leur santé, en désorganisant leur vie, en réduisant leur rayon d'activité. Elle le fait indirectement en sapant leur confiance en elles-mêmes et leur sens de la dignité.

Une étude commanditée par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et UNIFEM en 2009 et portant sur 5 régions du Sénégal (Dakar, Kolda, Matam, Tambacounda et Ziguinchor), fait état de 28% de femmes victimes de coups et blessures dans leur foyer.

La loi n°99-05 du 19 janvier 1999, portant modification de certaines dispositions du code pénal qui réprime l'excision, le harcèlement sexuel et les violences conjugales, réprime aussi plus sévèrement les coups et blessures volontaires portés à une femme, surtout en cas de viol.

Les violences physiques qui comprennent entre autres les coups et blessures volontaires, l'avortement, l'excision, les meurtres et les assassinats, sont réprimées par des législations telles que le Code Pénal en ses articles 294, 295, 296, 297, 299 et 305.

Les sanctions vont de 1 à 5 ans d'emprisonnement avec amende. Si la victime est une femme, la peine de prison et l'amende sont augmentées. La violence domestique entraînant des blessures permanentes est punie par une peine de prison allant de 10 à 20 ans et si un acte de violence domestique entraîne la mort, la loi prévoit un emprisonnement à perpétuité.

Des groupes spécifiques, parfois invisibles, tels que les réfugiés et les expatriés, font face à des formes de violence insoupçonnées.

Ainsi, un compte rendu dans le journal Sud Quotidien (Faye 2007) fait état de la situation de trente femmes zambiennes abandonnées, veuves ou divorcées, vivant entre Dakar et le Fouta, dans la discrimination et la violence. Leurs maris travaillant dans les mines d'extraction de pierres précieuses en Zambie les auraient abandonnées. C'est ainsi que l'ONG Awomi a convié les médias le samedi 1er septembre 2007 à une conférence de presse pour alerter l'opinion sur cette situation qui concerne probablement d'autres femmes, réfugiées ou exilées au Sénégal.

Excision

Les mutilations génitales féminines (MGF) sont une infraction pénale punie par la loi d'une peine d'emprisonnement de 6 mois à 5 ans, pour ceux qui les pratiquent directement ou donnent l'ordre qu'elles soient pratiquées sur une tierce-personne. Malgré un arsenal de mesures répressives, l'excision est encore pratiquée à travers le pays. Selon un rapport du ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro Finance et de la Petite Enfance (2008), la quasi-totalité des femmes dans la région du Fouta au Nord du pays, est victime de mutilations génitales féminines ainsi que 60 à 70% des femmes dans le Sud et le Sud-Est.

Abus sexuels

Les violences sexuelles sont devenues monnaie courante au Sénégal et malgré les mesures juridiques existantes, elles touchent de plus en plus les enfants. Des crimes tels que le viol, l'attentat à la pudeur, l'outrage public, l'inceste, le proxénétisme, l'incitation à la débauche et le harcèlement sexuel sont réprimés par les articles 302, 322, 320, 318, 321, 322, 323, 324 et 319 bis du code pénal sénégalais. Toutefois, il n'en demeure pas moins vrai que la saisine des autorités par les victimes ou leurs proches, pour des raisons socioculturelles, constitue bien des fois un obstacle à la procédure judiciaire. Le harcèlement sexuel quant à lui, est punissable d'une peine d'emprisonnement allant de cinq mois à trois ans et d'une amende de 100 à 1 000 dollars (50 000 à 500 000 francs CF A). Les associations de défense des droits de la femme ont indiqué que les victimes de harcèlement trouvaient difficile, voire impossible de présenter suffisamment de preuves pour étayer des poursuites judiciaires.

L'ONG GRAVE (Groupe d'Action contre le Viol des Enfants) a relevé entre septembre 2006 et le 31 décembre 2007, 398 cas de viol connus sur mineur. Le journaliste

Adama Sow, président de cette ONG, a obtenu des informations auprès des tribunaux, des commissariats de police et de la gendarmerie. Il parle aussi de surplús d'abus sexuel sur la communauté albinos et qualifie ces actes de viol rituel.

La cartographie des abus sexuels faite par l'ONG GRAVE montre que les départements de Pikine et de Guédiawaye (Dakar), ainsi que de Vélingara dans la région de Kolda, concentrent 60% des abus sexuels perpétrés sur mineur. Ensuite, viennent Tambacounda, Kaolack, Mbour, Saint-Louis, Diourbel et Thiès.

Les femmes victimes d'abus sexuels sont doublement victimes en cas de grossesse. Rejetées, elles peuvent être portées à se suicider ou commettre des infanticides.

Faute de soutien public et d'abris pour protéger et aider les femmes vulnérables, notamment les filles-mères et les victimes de violence domestique, de nombreuses femmes ne peuvent s'enfuir, ni soustraire leurs enfants aux abus perpétrés par des membres de leur famille.

Infanticide

L'infanticide est le premier motif d'incarcération des femmes, soit 30% des détenues. Les victimes sont généralement des domestiques ou des femmes issues du milieu rural, venues travailler dans les villes et qui se sont retrouvées enceintes. Privée de soutien familial, certaines d'entre elles ont tué leur bébé, car elles ne pouvaient le prendre en charge. C'est ainsi que des épouses d'émigrés sont devenues meurtrières pour dissimuler leur faute, sous le coup de la honte ou sous la pression sociale.

Violences faites aux femmes et développement

Les conséquences de la violence sont très lourdes sur le plan humain, social et économique, tant pour les femmes qui la subissent, que pour l'ensemble de la société. En effet, la violence porte atteinte à l'autonomie personnelle et financière des femmes, peut affecter gravement leur santé physique et mentale et par conséquent, affecter la communauté.

Les violences faites aux femmes ont un coût pour la société :

- elles ont un coup moral, car la délinquance et la violence juvéniles sont souvent une réaction à la violence des pères sur les mères ;
- elles ont un coût économique, car l'occupation des lits d'hôpitaux, le coût de la prise en charge, constituent un manque à gagner pour l'épargne nationale, obligeant nos pays à recourir à l'aide publique au développement ou à l'emprunt extérieur pour financer ses programmes. Enfin, la réduction de la capacité de production de la femme est une perte pour la communauté

Les ONG ont critiqué le refus du Gouvernement de permettre à des associations de porter plainte au nom des victimes.

Corruption dans la justice

L'Indice mondial de Perception de la Corruption (IPC) 2009 de Transparency International place le Sénégal au 99e rang au niveau mondial, mais quelles que soient les réserves émises sur les rapports de Transparency International, ces données doivent être considérées, car elles montrent qu'aucun secteur n'échappe au phénomène. En effet, le rapport de 2005 présentait la classification suivante : police (3,7 points) ; partis politiques (3,6) ; douane (3,6) ; système juridique et judiciaire (3,2) ; pouvoir législatif et services chargés des enregistrements et des autorisations ; administration fiscale, secteur des affaires et secteur privé (2,8), santé (2,7) ; système éducatif (2,5) ; médias (2,4) ; ONG (2,1) et services d'utilité publique (2,0). L'Armée et les institutions religieuses occupent le bas du peloton, avec respectivement 1,9 et 1,8 point.

Quant au Gouvernement, même s'il conteste ce classement, il n'en demeure pas moins qu'il est conscient de la gravité du phénomène et il a mis en place en 2003, un mécanisme de gestion de la corruption.

La loi n°2003-35 portant création de la Commission Nationale de Lutte contre la non transparence, la Corruption et la Concussion (CNLCC) dans son exposé des motifs, affirme que «La corruption constitue de nos jours l'une des plus grandes entraves au développement des pays pauvres. Elle constitue en effet un frein à la croissance économique, elle décourage l'investissement privé étranger et réduit les ressources disponibles pour le développement. La conséquence de la corruption est donc de rendre les pays pauvres encore plus pauvres ».

Les conséquences de la corruption ont davantage d'effets négatifs sur la femme, car cela réduit leur accès

à la justice et aux services de santé. Celles qui sont dans l'informel ne comprenant pas toujours les règles administratives et les procédures, sont à la merci d'agents véreux qui les dépouillent de leurs maigres ressources. Ainsi, la corruption empêche les femmes d'accroître leur unité de production.

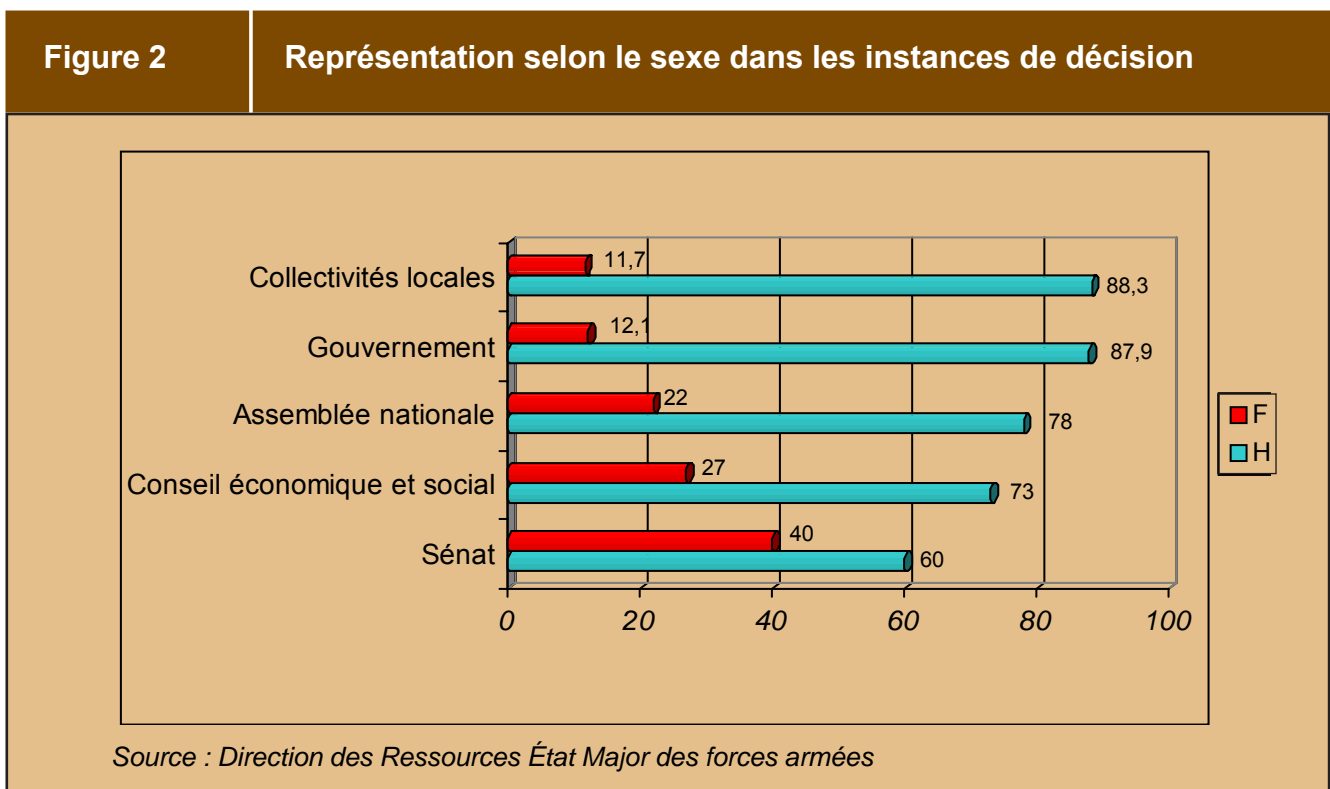
2.2 - Lois-clé en matière de parité des sexes de sexospécificité et de sécurité, y compris celles relatives à l'emploi de femmes dans les institutions de sécurité

Face aux problèmes identifiés, le Gouvernement du Sénégal a pris des engagements qui se retrouvent dans la Constitution, à travers les politiques et les programmes. Ces engagements se traduisent aussi dans les mesures pour garantir la sécurité des citoyens et des citoyennes.

2.2.1 - Volonté politique au regard des questions de genre et de sécurité

La volonté politique par rapport aux questions de genre et de sécurité est appréhendée à travers la Constitution, les textes de lois et les déclarations du chef de Gouvernement.

La Constitution de 2001 garantit l'égalité entre les sexes à travers l'alinéa 4 de son article 7. Ainsi, des efforts ont été faits pour une meilleure représentation des femmes



dans les instances de décision, notamment au Parlement où elles sont passées d'une femme en 1963 à 33 femmes en 2009. C'est une volonté politique qui explique qu'elles soient 40% au Sénat.

En ce qui concerne la sécurité humaine, la Constitution de 2001 reconnaît le caractère sacré de la personne et l'inviolabilité de son intégrité physique (Article 7alinéa 2). Le Gouvernement essaie de le traduire dans les

Pour mieux remplir ses missions de sanctuarisation terrestre, maritime et aérienne du territoire national, de sécurisation des populations et de leurs biens, d'appui au développement économique et social, ainsi que de diplomatie et de paix, **L'Armée nationale** s'attellera à l'amélioration de ses capacités opérationnelles à l'intérieur comme à l'extérieur qui se prolongera par un programme de renforcement du personnel, de modernisation de ses équipements et de ses infrastructures.

Les moyens de la Police seront renforcés pour mieux assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens, grâce au concept de police de proximité. De nouveaux services de police et des unités opérationnelles du Groupement Mobile d'Intervention seront créés pour répondre aux besoins de sécurité au sein des nouvelles entités administratives.

La lutte contre l'usage et le trafic de stupéfiants sera renforcée par l'implantation de brigades régionales et frontalières. Une réaction appropriée sera apportée au grand banditisme et à la criminalité transnationale.

La surveillance des frontières et la lutte contre la migration irrégulière par voie maritime, du reste en forte diminution, seront intensifiées. En partenariat avec ses voisins, il sera mis en place un dispositif de contrôle et de riposte efficace.

Dans le domaine de la protection civile, l'ensemble des départements du pays seront dotés d'au moins une unité de **Sapeurs Pompiers**. Un important programme de construction et d'équipement de nouvelles casernes sera réalisé, en plus de la création d'une Ecole Nationale de Sapeurs Pompiers, en vue de renforcer la capacité de gestion des catastrophes dans les zones urbaines et rurales.

Pour la Justice, le Gouvernement a engagé une évaluation à mi-parcours du Programme Décennal de la Justice, adopté en 2004, pour mieux répondre aux exigences d'un État de Droit et satisfaire les attentes des citoyens, ainsi que celles des acteurs économiques.

La nouvelle organisation judiciaire aura comme corollaire, l'implantation d'établissements pénitentiaires et de services extérieurs de la **Direction de l'Éducation surveillée** et de la Protection sociale (DESPS). Ces derniers seront renforcés en moyens humains et matériels pour assurer une prise en charge adéquate des enfants en conflit avec la loi ou en danger moral ou physique.

Les conditions de détention seront améliorées par l'accroissement des capacités d'accueil dans les prisons, le relèvement substantiel du taux d'entretien du détenu et enfin, la promotion d'une véritable politique de réinsertion.

Les efforts en vue d'éradiquer les causes de longues détentions provisoires seront poursuivis. Pour ce faire, d'importantes réformes touchant le Code pénal et le Code de Procédure pénale sont en phase de validation par le Chef de l'État.

politiques. Ainsi, le Premier Ministre, dans sa déclaration de politique générale du 23 juillet 2009, est revenu largement sur les ambitions du Gouvernement par rapport au secteur de la sécurité, ce que nous résumons dans l'encadré suivant :

2.2.2 - Lois et mesures prises

Au-delà des déclarations, des mesures fortes ont été prises :

- le Sénégal a voté la loi n°2005-02 du 29 avril 2005, relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes. Cette loi réprime la traite des personnes en général

et des enfants en particulier, adresse la question de l'exploitation des enfants par la mendicité et protège les victimes conformément aux recommandations du Protocole additionnel de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transfrontalière organisée. Cette nouvelle loi renforce la qualification pénale de l'exploitation des enfants par la mendicité et garantit des mesures d'assistance aux victimes. Elle introduit une mesure nouvelle pour les associations et services publics qui « peuvent respectivement, sur leur demande ou d'office, représenter les enfants victimes en justice » ;

- la loi n°99-05 du 29 janvier 1999, assurant une protection pénale des mineurs contre le viol, les

mutilations génitales féminines, le harcèlement sexuel et la pédophilie, constitue une avancée considérable en modifiant le Code pénal de façon à légiférer spécifiquement sur les violences faites aux femmes, en introduisant les termes « violence conjugale », « viol », « pédophilie » et « inceste », qui sont désormais pénalement distincts des « coups et blessures » ;

- Le Sénégal a ratifié le 19 septembre 2003, en vertu de la loi n°2003-17 du 18 juillet 2003, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transfrontalière visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et son protocole additionnel visant le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. La Convention a été signée à Palerme en décembre 2000 ;
- La Convention n°182 sur les pires formes de travail a été ratifiée par la loi du 14 janvier 1999 et 4 arrêtés sur le travail des enfants (6 juin 2003) en application de la Convention n°182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ont été adoptés :
 - ◆ l'arrêté n°3748 relatif au travail des enfants;
 - ◆ l'arrêté n°3749 fixant et interdisant les pires formes de travail des enfants;
 - ◆ l'arrêté n°3750 fixant la nature des travaux dangereux interdits aux enfants et aux jeunes gens ;
 - ◆ l'arrêté n°3751 fixant les catégories d'entreprises et travaux interdits aux enfants et jeunes gens, ainsi que l'âge limite auquel s'applique l'interdiction.
- Le Sénégal a voté la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, adoptée le 31 octobre 2000, sur les femmes, la paix et la sécurité. Cette résolution réaffirme non seulement la nécessité de faire respecter les droits des femmes en tant que victimes des conflits, mais encourage également les institutions, les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends, à faire en sorte que les femmes y soient davantage représentées.

3 Les institutions de sécurité au Sénégal

Le Sénégal comme beaucoup de pays, est confronté à des problèmes de sécurité humaine. Des mesures juridiques ont été prises et des institutions sont en charge de la sécurité des biens et des personnes.

Les principales institutions de sécurité relèvent du ministère des Forces armées et du ministère de l'Intérieur, mais d'autres ministères comme la Justice, l'Environnement, la Santé et la Famille, participent ou peuvent contribuer à la gestion de la sécurité de biens et des personnes.

3.1 - Ministère des Forces armées

La défense nationale a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population. Le ministère des Forces armées a en charge les Forces armées et la Gendarmerie nationale.

3.1.1 - Forces armées

Les Forces armées comprennent :

- **au niveau de la Présidence de la République :**
 - ◆ 1 État-major particulier ;
 - ◆ 1 Inspection générale des Forces armées ;
 - ◆ 1 Maison militaire.
- **au niveau du ministère des Forces armées :**
 - ◆ les Armées (État-major général des Armées) ;
 - ◆ la Gendarmerie nationale (Hautcommandement de la Gendarmerie nationale) ;
 - ◆ les directions de service (Direction de la sécurité militaire).

Le ministre des Forces armées dispose d'un Cabinet sous la direction d'un Directeur de cabinet, composé d'un cabinet militaire, d'un cabinet civil et d'une inspection interne :

- le cabinet militaire en charge les affaires militaires, l'exploitation du courrier général du Ministère et des questions concernant la discipline générale du Building administratif et du public ;
- le cabinet civil a en charge les affaires civiles et politiques du Ministre ;
- l'inspection interne comprend :
 - ◆ l'Inspection des Affaires administratives et financières (IAAF), chargée de l'inspection de l'administration des armées et de la Gendarmerie nationale, ainsi que des administrateurs de crédits ;
 - ◆ l'Inspection technique (IT), chargée de la vérification de l'aptitude opérationnelle des armes et services.

État-Major Général des Armées (EMGA)

Le Chef d'État-major général des Armées (CEMGA) assiste le Ministre des Forces armées pour l'organisation générale, la mise en condition des forces et la coordination interarmées. Il est également chargé de la préparation des plans et des opérations militaires.

Pour l'exercice de sa fonction, outre le cabinet, il dispose :

- de l'État-major général des Armées ;

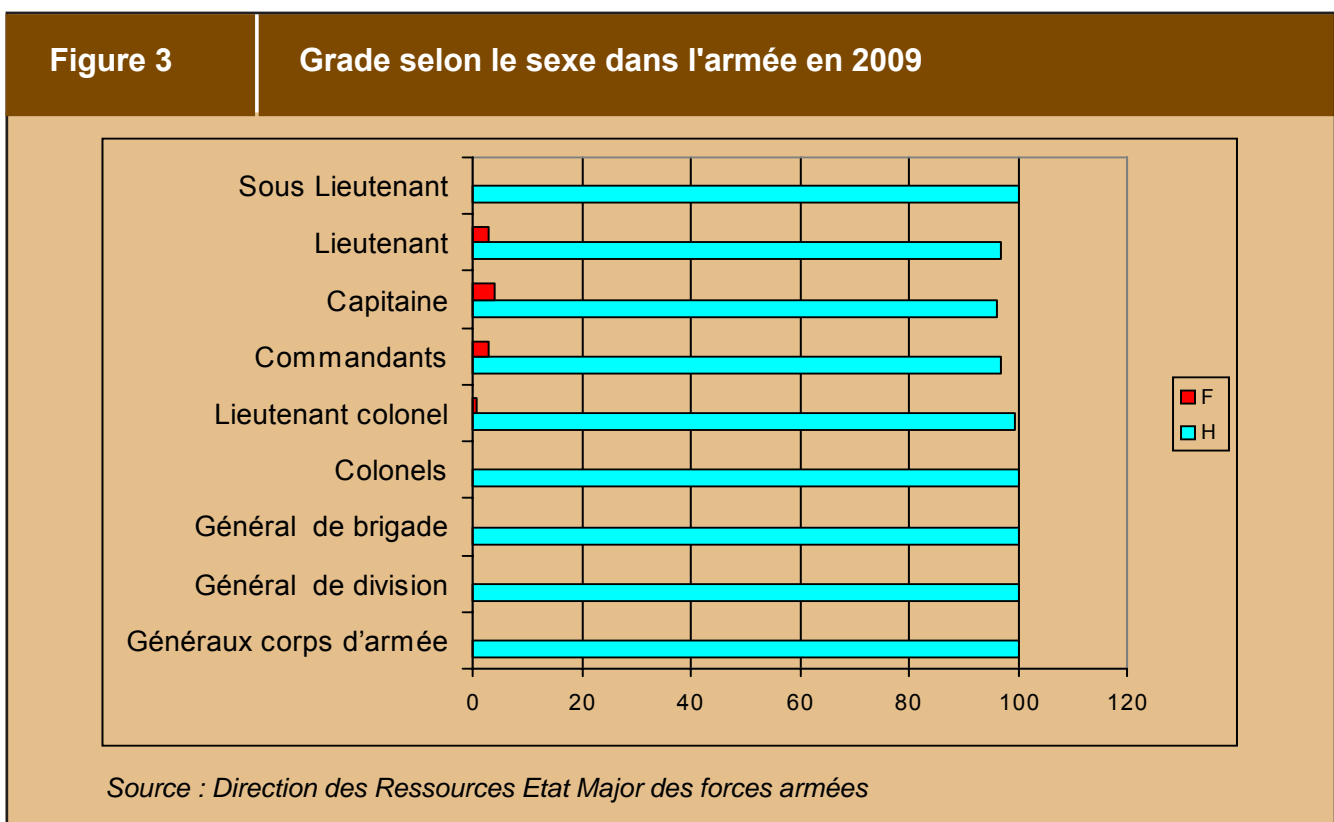
- des États-majors de l'Armée de Terre, de l'Armée de Mer et de l'Armée de l'Air ;
- des commandements de zone militaire ;
- des écoles ;
- une Inspection Technique

L'État-Major Général des Armées, placé sous l'autorité du Sous-chef d'État-major Général, comprend :

- 4 chaînes (Opérations, Logistique, Administration et Ressources humaines) ;
- le Commandement de la formation ;
- 1 division Coopération ;
- 1 division Études générales.

Aucune de ces institutions n'est dirigée par une femme. Il n'y a aucune femme attachée militaire du Sénégal dans un autre pays. En fait, l'Armée ne compte que 3% de femmes, mais compte tenu de leur arrivée tardive dans ce secteur, elles sont quasi-inexistantes dans les corps gradés, sauf dans le secteur de la santé, où la femme la plus gradée a été promue au grade de Lieutenant-colonel, le 1er octobre 2009.

Parmi les 280 officiers médecins du service de santé des Armées, 32 sont des femmes, soit 11,4% des effectifs réalisés. Ces officiers féminins sont ainsi répartis par grade : 1 lieutenant-colonel, 7 commandants, 13 capitaines et 11 lieutenants.



Accueil des femmes

En dehors de la santé militaire où les femmes ont fait leur entrée dès 1984, l'armée est restée longtemps fermée aux femmes. C'est une volonté politique du Chef de l'État qui a permis leur recrutement au niveau des troupes en 2008. L'objectif était le recrutement de 600 personnel féminin sur les 2 ans de la durée légale des soldats appelés, à raison de 300 par an et répartis en 3 fractions de contingents (janvier - mai et septembre). À terme, au niveau de la troupe, le personnel féminin devrait représenter 10% des effectifs servant au titre de la durée légale. 3 000 soldats hommes sont annuellement recrutés, soit 6 000 sur les deux ans).

C'est ainsi qu'au titre de l'année 2008, 322 femmes ont été recrutées et affectées exclusivement à l'Armée de Mer, l'Armée de l'Air et dans les unités de soutien. Il

convient de souligner que la féminisation de l'Armée de Terre qui a une vocation de combat devra démarrer après évaluation de cette première expérience.

Toutefois, à cause des problèmes d'infrastructures pour accueillir le personnel féminin, liés à des lenteurs pour achever les travaux de réhabilitation et de reconstructions des sites d'hébergement, les quotas de recrutement des femmes ont été réduits de 100 à 50 par contingent, soit 137 filles recrutées en 2009. En attendant l'achèvement des travaux en cours, le taux de recrutement de 50 par contingent sera maintenu en 2010, soit 150 filles à recruter pour cette année.

Tableau 1		Les contingents de femmes
Date de recrutement	Effectif	
2008 (1 ^{er} trimestre)	119	
2008 (2 ^e trimestre)	107	
2008 (3 ^e trimestre)	96	
2009 (1 ^{er} trimestre)	44	
2009 (2 ^e trimestre)	46	
2009 (3 ^e trimestre)	47	
Total	459	
Source : État-Major des armées du Sénégal Direction des ressources humaines		

Le premier contingent féminin incorporé le 1^{er} janvier 2008 compte 119 femmes contre 1 000 hommes recrutés à la même date. Au terme de la durée légale de ce contingent 2008/1, le 31 décembre 2009, des mesures de discrimination positive ont été prises par le Commandement. C'est ainsi que 20% des femmes ont été rengagées, soit 24/119 et deviennent des militaires de carrière à part entière, contre 5% habituellement accordé aux hommes, soit 50/1 000.

Pour cette première expérience de la féminisation dans les Armées, il n'y a pas eu de problèmes majeurs, si ce n'est une grossesse involontaire qui a entraîné la radiation de l'intéressée, conformément au statut des appelés féminins.

En ce qui concerne le corps des sous-officiers, il ne compte pas de femmes. Toutefois, il est à signaler que la promotion 2009-2011 en cours de formation à l'École Nationale des Sous-Officiers d'Active (ENSOA) de Kaolack, avec un effectif de 50 élèves sous-officiers, compte 10 femmes, soit 20% des effectifs.

À propos des officiers, la promotion 2009 de l'École Militaire de Santé compte 12 femmes sur 29, soit 41,3% des effectifs. Sur les 64 élèves officiers en cours de formation à l'étranger au titre des trois Armées (Terre, Air et Mer), 3 sont des femmes, soit 5% des effectifs. Les 2 élèves-officiers féminins sont destinées à l'Armée de l'Air et sont pressenties en priorité à la formation de pilote (Maroc et USA). Quant à la troisième, en formation en Italie, elle pourrait devenir le premier officier de Marine (Tableau 1) dans les contingents de femmes.

Actions citoyennes de l'armée et enjeu de genre

De tout temps, les Forces armées ont été en contact direct avec la population. L'Armée-nation est l'expression de la relation civilo-militaire, conceptualisée au Sénégal comme étant une symbiose armée-nation. Elle définit bien le lien très étroit qui existe entre le pays et les forces chargées de sa sécurité, sous des formes très diverses. En plus de l'appui au développement, à travers le Génie militaire, le Service de Santé des Armées, l'Armée de l'Air et la Marine nationale, les Forces armées participent au soutien et à l'assistance des populations en cas de catastrophe naturelle ou de calamité.

Gestion de catastrophes

En cas de catastrophe naturelle, l'action des Forces armées est toujours déterminante. Leur organisation, leur méthode et leur expertise leur permettent d'intervenir rapidement dans les zones sinistrées. Elles procèdent au désenclavement des zones par la réparation ou la construction de ponts ou de routes, la pose de ponts fixes ou mobiles, ou la mise en service de bacs ou de zodiacs. Elles portent secours en transportant les vivres et le matériel, mais aussi en dispensant les premiers soins aux populations sinistrées. Les Forces armées sont très impliquées dans la mise en œuvre du plan ORSEC⁴.

Actions de développement

Grace au génie militaire, de grandes réalisations ont été menées dans le domaine du génie civil et rural (construction de ponts, de barrages et de routes, travaux de terrassement, aménagement de cuvettes cultivables, adduction d'eau, forages et irrigation, reconstruction de villages en Casamance, etc.).

Santé

Les Forces armées sont mobilisées dans les actions sanitaires lors des grandes endémies. Elles ont des opérations d'hygiène et d'assainissement durant la période active de transmission du paludisme. Certains centres médicaux et postes de santé militaires prennent en charge des populations militaires et civiles pendant toute l'année (traitement ambulatoire, hospitalisation, etc.).

Sécurité

L'armée contribue largement au déminage humanitaire de la Casamance et aux opérations de reconstruction des villages de Casamance.

La Marine nationale et l'Armée de l'Air sont chargées de la protection des ressources halieutiques en mettant en œuvre des moyens navals et aériens, dédiés à la surveillance et à la protection des pêches.

La Gendarmerie nationale, apporte sa contribution dans la lutte contre la fraude, le trafic de stupéfiants, le banditisme urbain et rural et dans la protection de l'environnement.

Il y a une convention sur la prise en charge de la criminalité frontalière et le renforcement des capacités au niveau de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le Sénégal a pris en compte cette problématique et a tenté de fédérer les chefs de gendarmerie de la sous-région. Dakar a accueilli leur Assemblée générale constitutive.

Pour toutes ces missions, l'armée n'a pas reçu de formation pour une approche différenciée des problèmes des populations selon le genre.

3.1.2 - Gendarmerie nationale

La Gendarmerie est un corps spécial institué à côté des Forces armées. Elle a à sa tête le Haut commandant de la gendarmerie, qui est le Directeur de la justice militaire. Elle a une représentation territoriale et à la différence des forces de police, intervient essentiellement dans les villages et communautés rurales.

Partie intégrante des Forces armées, la Gendarmerie est une force instituée pour :

- veiller à la sûreté publique ;
- assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois et règlements ;
- une surveillance continue, préventive et répressive, constitue l'essence de son service.

Le service de la gendarmerie a essentiellement pour objectif d'assurer l'action directe de la police administrative, judiciaire et militaire. Elle est également chargée d'accomplir des missions de défense nationale et de prêter son concours aux autorités judiciaires, administratives et militaires, ainsi qu'à tous les Départements ministériels.

Ainsi, les missions de la gendarmerie s'articulent autour de quatre volets :

- les missions de police ;
- les missions de défense nationale ;
- les missions de service public ;
- la participation aux opérations de maintien de la paix.

Organisation des services de proximité

Face à une délinquance protéiforme, il a été créé :

- au niveau de chaque légion, des brigades de recherche spécialisées dans l'exercice de la police judiciaire ;
- un pôle de police judiciaire implanté à la caserne Samba Diéry Diallo, comprenant une section recherche, avec des enquêteurs à compétence nationale, un laboratoire photographique et un fichier central rénové.

La Gendarmerie, pour mieux garantir l'action de proximité, ambitionne de densifier son implantation sur l'ensemble du territoire national. À terme, une brigade devrait être implantée dans chaque chef lieu de sous-

préfecture, de même qu'une compagnie territoriale au niveau des chefs-lieux de département. Ce redéploiement se fera parallèlement avec la mise en place progressive des escadrons d'intervention des légions.

Perspectives dans la Gendarmerie

Ces dernières années, du fait de contraintes budgétaires et de départs à la retraite, la gendarmerie accuse un déficit en ressources humaines. L'objectif étant de parvenir au ratio d'1 gendarme pour 1 000 habitants en zone rurale et d'1 gendarme pour 10 000 habitants en zone urbaine.

Tableau 2		Ratio gendarmes / nombre d'habitants
Nombre de gendarmes par habitants	Nombre actuel	Objectifs fixés
Zone rurale	1 gendarme pour 12 000 habitants	1 gendarme pour 1 000 habitants en zone rurale
Zone urbaine	1 gendarme pour 15 000 habitants	1 gendarme pour 10 000 habitants en zone urbaine

Source : Plan Interne - Ministère des Forces Armées
www.forcesarmees.gouv.sn

Pour atteindre l'effectif jugé nécessaire pour permettre à la gendarmerie de faire face aux nombreuses missions qui lui sont dévolues, la Gendarmerie nationale s'est engagée dans le cadre du plan décennal de recrutement, à augmenter son personnel et à faire de la place aux femmes. Ainsi, depuis 2007, pour chaque promotion de 500 élèves, il y a 50 filles, soit 10%.

Parmi les recrues de la deuxième promotion, deux femmes ont réussi le concours de l'école des officiers de gendarmerie.

Les femmes censées être recrutées au niveau du Brevet de Fin d'Études Moyennes ont le Baccalauréat et parfois, une à deux années de formation universitaire.

Actions affirmatives en faveur des femmes

Pour accompagner les femmes, l'armée a pensé les prendre dans la gendarmerie, la police, etc. Il a été demandé à ce que les filles soient comme les hommes réinsérées dans les corps paramilitaires. Il y a d'ailleurs eu un conseil interministériel à ce sujet.

Depuis le 31 décembre, 20% de l'effectif féminin a été engagé, contre 5% seulement de l'effectif masculin.

Il est également à préciser que les soldats féminins qui n'ont pas eu la chance d'être engagés, pourront être réinsérés dans les corps militaires et paramilitaires, notamment à la Gendarmerie, à la Police, à la Douane et

à l'Administration pénitentiaire. Dans cette perspective, il a été demandé par voie hiérarchique, que le service militaire exigé aux hommes pour les concours de recrutement dans les formations susvisées, soit aussi pour les femmes un critère d'admission dans ces corps.

Pour tenir compte de la présence féminine, une commission a été mise sur pied, pour revoir tous les textes.

L'armée a conscience des besoins différenciés des hommes et des femmes c'est la raison pour laquelle les filles à l'école de gendarmerie ont 10 000 francs de plus que les garçons pour tenir compte de cette spécificité.

Il y a aussi la levée des contraintes infrastructurelles, pour ne pas les exposer à la promiscuité. Quant au réaménagement des locaux, il est en cours.

Tout au début de la féminisation, quelques résistances de la part des hommes avaient été identifiées. Toutefois, pour l'heure, grâce à la communication interne entreprise par le Commandement, en s'appuyant sur les assistantes sociales, les cadres masculins et notamment sur certaines ONG telles qu'OXFAM, l'intégration des femmes dans les Armées a connu des résultats très satisfaisants.

3.2 - Ministère de l'Intérieur

Le ministère de l'Intérieur a en charge les forces de police et les sapeurs pompiers.

3.2.1 - Police

Les forces de police sont sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et sous la tutelle du Directeur de la Sécurité de l'État. On distingue habituellement la police judiciaire de la police administrative :

- la police judiciaire est constituée par l'ensemble des activités de police exercées au nom et pour le compte

de la Justice et des autorités judiciaires. Elle a un caractère répressif. La police judiciaire selon l'article 14 du code de procédure pénale, recherche les infractions à la loi pénale. Elle constate les infractions, en rassemble les preuves et en recherche les auteurs. Elle est exercée sous la direction du Procureur de la République ;

- la police administrative se caractérise par l'ensemble des activités de police tendant à assurer l'ordre public en ayant recours à des moyens préventifs appropriés. Elle a un caractère préventif.

La Direction générale de la Sécurité nationale comprend 8 directions et seules 2 sont dirigées par des femmes, ce qui est insuffisant.

Les femmes dans la Police

Le ministère de l'Intérieur, notamment la police, a dès le début des années 80, sur l'initiative du Général Medoune Fall, Ministre de l'Intérieur tenté l'expérience des femmes dans la police avec succès ; mais en 25 ans, il n'y en a eu que près de 2% de femmes recrutées.

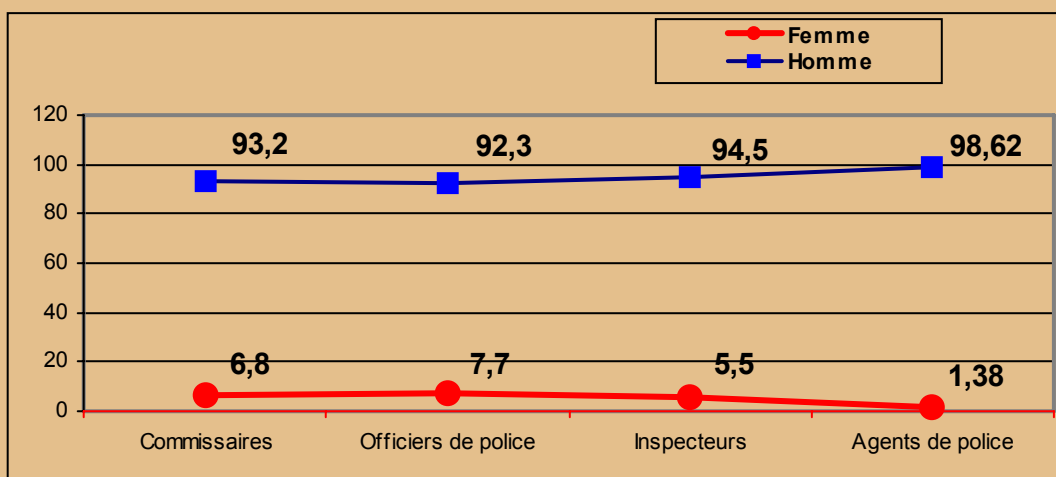
La première promotion de femmes à entrer dans la police est sortie en 1985. Après les deux premières promotions, il a fallu attendre 2007, avec les femmes commissaires (la troisième promotion de femmes commissaires). Toutefois, il y a toujours eu des femmes officiers de police. Celles-ci ont pris du galon, acquis de l'expérience et lorsqu'il n'y a plus eu suffisamment de commissaires, elles ont assumé la fonction. C'est le cas de la femme en charge du commissariat de Bel-air

Problèmes de genre dans la police

Lorsque les femmes intègrent l'école de police, elles subissent les mêmes épreuves que les hommes. Tous sont censés avancer de la même manière, mais dans la réalité, les femmes ont été discriminées négativement.

Figure 4

Personnel de la Police selon le sexe



Source : Ministère de l'Intérieur 2010

Discrimination négative

Malgré leur valeur, leurs capacités, les femmes ont été négativement discriminées, comme si l'on doutait de leurs aptitudes. C'est ainsi que Anna Sémou Faye qui est sortie major de sa promotion est restée longtemps à un poste d'adjoint, alors que tous ceux qui ont été moins bien classés qu'elle avaient plus de responsabilités.

C'est avec beaucoup d'hésitation qu'on leur a confié des postes de commandement, choisissant d'abord pour elles des zones prétendument moins difficiles. C'est ainsi que Aby Diallo fut affectée hors de la capitale, à Sor (Saint-Louis), en attendant de voir comment elle s'en sortirait. Les femmes devaient prouver davantage et plus longtemps leur valeur, que les hommes.

Anna Sémou Faye a été affectée à Bel-air, couvrant Colobane, un secteur difficile. En l'absence de son supérieur, les délinquants faisaient attention à cause de sa rigueur dans le travail. Les bandits étaient intimidés par elle et attendaient avec impatience son départ. Il en a été de même à Dieuppeul, à tel point qu'au moment de quitter son poste, un Sabbar (une fête) a été organisé, tellement ils étaient heureux de la voir partir.

C'est à l'arrivée d'un militaire au sein de la police nationale, le Colonel Lamine Cissé, comme Directeur de la sécurité publique et qui devait remettre de l'ordre dans la police, suite à la grève de 1987, que la situation des femmes a changé. Estimant qu'il y avait des femmes de valeur, il a demandé qu'il y ait un traitement égal entre les hommes et les femmes et qu'on leur confie un commissariat à Dakar Si elles se «cassaient la gueule », ce serait tant pis pour les autres. Anna Sémou Faye a été affectée à Bel-Air et Joséphine au Point E, une zone difficile avec l'université. Elles s'en sont sorties admirablement. Ces pionnières, par leur professionnalisme, ont convaincu leurs supérieurs et ont ainsi ouvert la voie aux autres.

Selon des interlocuteurs de l'Assemblée Nationale, la commissaire Aby Diallo a révolutionné le service des passeports. Elle a en effet mis en place un mécanisme permettant aux nouveaux bacheliers d'obtenir très rapidement leur document. L'efficacité du Service a augmenté durant son mandat et d'autres progrès ont suivi. Aujourd'hui, elle gère la police de l'aéroport qui est un poste stratégique.

C'est toujours avec le général Lamine Cissé en 1999, que les femmes ont participé à leur première mission au sein des Nations Unies. Anna Sémou Faye a été la première à être proposée au Sahara occidental. Beaucoup d'autres ont suivi et certaines sont restées là-bas, comme ce fut le cas pour Aminata Koné.

Problèmes spécifiques des femmes

Les femmes, même si elles peuvent exercer les mêmes professions que les hommes, gardent une spécificité qui est la maternité, une autre fonction sociale tout aussi importante pour la société que celle d'agent de sécurité.

La police n'a pas pris en compte cette dimension. Ainsi, pour leur congé de maternité et la garde des enfants, aucune disposition spéciale n'est prévue. À six mois et demi de grossesse, un agent des forces de l'ordre faisait des interventions la nuit, le chef n'a pris en compte son état que sur l'insistance du médecin.

En ce qui concerne l'habillement, hommes et femmes sont en pantalon, sauf pour la tenue de gala. Certaines femmes estiment qu'on aurait pu leur laisser le libre arbitre de temps en temps, comme à la santé militaire, de porter la jupe qui par le passé était acceptée.

La résistance masculine

L'arrivée des femmes a contribué à la transformation des mentalités dans un espace qui leur était hostile. Comme le dit Anna Sémou Faye, elles ne se sont pas imposées par la force, mais par la compétence, la rigueur, leur spécificité et leur sensibilité de femme. Les débuts n'ont pas été faciles pour les pionnières. Il leur a fallu s'imposer, surtout face au personnel subalterne.

Anna Sémou Faye raconte :

Le plus gradé doit normalement saluer et rendre les honneurs. Certains refusaient de lever la main et de nous saluer. Les officiers de police, hommes surtout, faisaient semblant d'attacher leurs lacets ou d'être au téléphone en nous voyant. Nous avons dû nous imposer, non en tapant sur la table, mais en refusant de nous distinguer ; en acceptant de tout faire partout et toujours (rafles la nuit par exemple). Nous avons un peu sacrifié la famille.

Des critères d'accès moins favorables aux femmes

Le mode d'accès aux Forces de sécurité, qui s'est construit sur une vision masculine du monde en mettant en avant la force musculaire, explique l'importance accordée aux épreuves physiques. Ainsi, le fait de subordonner l'accès aux services de sécurité à la force physique n'a pas facilité le recrutement des femmes.

Le concept de sécurité humaine, devrait mener à la réforme des conditions d'accès, car même si l'aspect physique est important, les épreuves physiques ne devraient pas être une discipline éliminatoire. Il y a des domaines où les femmes peuvent exceller, voire être meilleures que les hommes. Par exemple, dans le domaine de la santé, où la femme n'a pas besoin de démontrer ses capacités physiques pour être un bon médecin. Dans un monde où la technologie et l'intelligence deviennent de plus en plus les premières ressources est-il toujours pertinent de garder les mêmes modalités de sélection qu'il y a 50 ans ?

Harcèlement sexuel et violences

Une dame qui n'est plus dans les Forces de sécurité raconte le calvaire qu'elle a subi lors d'une mission en zone rurale avec son supérieur. Ce dernier a tapé à sa porte le soir alors qu'elle était couchée. Elle pensait que c'était pour des raisons professionnelles, mais ce monsieur a moitié dénudé, en caleçon, lui a dit « j'ai besoin de vous pour ce soir ». Elle a eu la peur de sa vie, a claqué la porte et s'est barricadée. Après avoir enfilé tous les jeans qu'elle avait, elle s'est assise toute la nuit sur le lit sans fermer l'œil, de peur d'être surprise par ce monsieur. Après s'être ouverte à la femme d'un de ses supérieurs, ce dernier mis au courant, a banalisé l'affaire.

En ce qui concerne le harcèlement sexuel et les violences, comme dans tout espace où hommes et femmes sont en contact, il existe des problèmes liés au genre. Malheureusement, pour l'armée comme pour la police, il n'existe pas de recours pour prévenir ou prendre en charge le harcèlement, les abus et l'exploitation.

Il n'y a pas non plus de bureau de médiateur en cas de problème concernant les questions sexo-spécifiques à l'intérieur du corps (entre hommes et femmes). Il y a tout juste un service social. Pourtant, ces problèmes existent même s'ils sont tus, car toutes les personnes interrogées ont affirmé ne pas être au courant. Toutefois, les propos de personnes qui ont quitté les Forces de sécurité sont révélateurs. Il est vrai qu'il n'est pas possible de généraliser à partir d'un cas particulier, mais l'exemple rapporté a une valeur pédagogique pour attirer l'attention sur la probabilité du phénomène, le personnel des Forces de sécurité étant constitué de sénégalais comme les autres. Il faut prêter attention au phénomène de la violence dans cet espace, dans la mesure où une étude révèle que la violence est un problème social important au Sénégal.

À l'École militaire de santé, le bizutage a été par le passé perçu comme étant un acte de violence inouïe pour les premières femmes qui en sont ressorties avec un traumatisme indélébile. Cette pratique se retrouve dans toutes les armées du monde, y compris dans les universités du Nord, mais il est important de mieux se pencher sur ces pratiques initiatiques qui peuvent être sujet aux débordements.

3.2.2 - Groupement National des Sapeurs Pompiers

Le Groupement National des Sapeurs-Pompiers (GNSP) est chargé dans les limites de son secteur d'intervention, des secours et de la protection, tant contre les incendies que contre les périls de toute nature menaçant les personnes et leurs biens (article 2 du décret n°82.196

du 3 mars 1982). Parallèlement à sa mission opérationnelle proprement dite, le GNSP accorde une place très importante à la prévention.

Dans le domaine de la lutte contre les sinistres, il coopère avec la Direction de la Protection Civile pour l'élaboration de la réglementation concernant la sécurité. Il participe aux commissions de sécurité depuis l'échelon national jusqu'au niveau local, donne des conseils aux personnes privées ou organismes qui le désirent et fait de la sensibilisation par tous les moyens, sur les dangers menaçant les populations.

Il est important de former les agents à la dimension genre et sécurité, car dans la pratique, ils sont souvent confrontés aux accidents dans l'espace domestique, donc un espace féminin. Il faut cependant noter que les sapeurs pompiers ont demandé l'intégration de femmes en avril 2010 dans le corps des sapeurs pompiers.

3.3 - Corps paramilitaires

Outre les Forces armées et les services de police, le dispositif sécuritaire sénégalais est complété par d'autres corps paramilitaires comme la Douane et les Eaux et Forêts qui sont impliquées dans la surveillance des frontières.

Les services de la Douane

Les services de la Douane relèvent du ministère de l'Économie et des Finances et sont souvent en contact avec les femmes qui sont très présentes dans le commerce transfrontalier. La présence de femmes douaniers est quasi nulle à ce niveau. Or, il est parfois plus indiqué d'avoir une femme pour faire une fouille corporelle, afin de protéger la gente féminine contre les abus de pouvoir et le harcèlement sexuel.

Les agents des Eaux et Forêts

Les agents des Eaux et Forêts relèvent du ministère de l'Environnement. Ils ont en charge l'application de la loi n°2001-01 du 15 Janvier 2001, portant code de l'environnement qui régit l'exploitation des ressources naturelles. Il s'agit d'être attentif aux intérêts des femmes qui s'activent principalement dans l'exploitation des produits de cueillette et dans leur commercialisation.

Agents des Forces de sécurité dans l'espace privé et la gestion du stress

Dans la perspective genre, le privé est public et il y a une forte relation entre les deux espaces.

L'agent de sécurité est souvent sous forte pression, liée aux exigences du métier. Il est dès lors important de prêter attention à ce problème pour le prendre en charge, afin que cela n'ait pas des conséquences négatives sur les familles et les proches.

La relation privée-publique dans le secteur de sécurité

L'armée doit être appréhendée par rapport à la caserne et aussi hors de l'espace militaire, notamment dans l'espace familial. Il n'y a jamais eu d'investigations dans ce sens, mais les discours entendus lors de cette enquête méritent une attention particulière. Il faudrait créer des programmes en direction de l'agent de sécurité, par rapport à son espace familial. L'analyse genre montre qu'il existe un lien entre le privé et le public. Le militaire, formé pour donner des ordres ou pour obéir reproduit ce schéma dans l'espace familial, avec parfois de graves conséquences sur les femmes et les enfants.

Personnel civil au niveau des armées

Il est important de prêter attention aussi au personnel civil au niveau des armées. Un syndicat comme la CNTS s'intéresse à eux, mais il est difficile de veiller aux droits

des travailleurs civils dans un contexte de rigueur militaire. Leur statut les met dans une situation de quasi-impossibilité de revendications. Pour des raisons de secrets défense ils ne peuvent répondre à toutes les sollicitations du syndicat.

Services de sécurité privée

Au Sénégal et partout dans le monde, la sécurité a toujours été conçue comme un pouvoir régalien qui appartient à l'État. Si autrefois la sécurité ne portait que sur l'ordre public, aujourd'hui, on parle de la sécurité maritime, sécurité sanitaire, économique, alimentaire, industrielle et même de cybercriminalité. Cette nouvelle donne fait que la police ne peut plus s'occuper seule de la prévention, d'où l'émergence d'un secteur privé dans la gestion de la sécurité.

Avec environ 240 entreprises de gardiennage et plus de quinze mille employés sur l'ensemble du pays, le

Relations de genre dans le monde des casernes selon le point de vue d'une femme

« Dans les casernes, les femmes des agents n'ont pas toujours le droit à la parole et à la concertation ; elles exécutent les ordres de leur mari. Cela vaut aussi pour les enfants.

S'il est vrai que dans l'armée, on apprend aux hommes à être galants, à se découvrir la tête en saluant les femmes et à leur tenir leur chaise, à la maison, le comportement est tout autre. Mon père parlait de déformation professionnelle. Ils ne peuvent pas écouter parce qu'ils commandent au travail. Ils subissent tellement de désagréments au travail, qu'ils se défoulent à la maison. Beaucoup battent leur femme. Je suis moi-même troisième épouse d'un agent de sécurité. C'est en parlant longuement avec mon mari qui battait ses autres femmes qu'il a eu avant moi qu'il a changé petit à petit et a appris à écouter. Il faut les sensibiliser, car s'ils sont violents, c'est parce qu'ils sont entre hommes et dans un milieu un peu violent où c'est la force qui est respectée.

Les femmes elles, sont enfermées et pour les enfants, c'est pareil. Personne ne parle. Il y a des cas de dépression. Certains hommes sortent quand ils veulent. Si leurs épouses les interrogent, ils les frappent. Ils font ce qu'ils veulent. Toute la famille doit marcher au pas. Ils sont fermés et ne connaissent rien à la vie. C'est un monde à part. Il existe un service social pour ces cas-là, mais les gens ont honte. Quand une assistante sociale se déplace, tout le monde observe dans quelle maison elle entre. Donc, les gens se marient entre eux puisqu'ils sont enfermés. C'est une autre prison en somme. Les autres ne peuvent pas comprendre ce mode de vie. Jusqu'à présent, il n'y a que des maniaques. C'est leur code de conduite qui les couvre à l'extérieur »

secteur prend de l'ampleur à tel point que les acteurs ont senti le besoin de créer le Syndicat autonome des gardiens et agents de sécurité du Sénégal (SAGAS), affilié à la Confédération nationale des syndicats autonomes du Sénégal et sont très remontés contre leur société de gardiennage.

C'est le décret n°2003-447 du 18 juin 2003, abrogeant et remplaçant le décret n°79-113 du 1er février 1979 qui fixe les conditions d'exercice des activités de surveillance, gardiennage et escorte de biens privés.

La sécurité privée est toujours un danger pour l'organisation et la gestion de la sécurité, car comme partout ailleurs, les sociétés privées de gardiennage au Sénégal sont des sociétés commerciales alors que la sécurité privée doit être réglementée pour éviter la guerre des polices et des polices parallèles. En outre ; l'on ne peut se permettre dans un pays démocratique, de céder une parcelle de la sécurité aux privés sans un encadrement juridique, des gardes-fou pour que leur mission soit utile à l'État.

La reformulation du concept de sécurité a poussé Pape Khaly Niang⁶ à parler de nécessité des lois d'orientation et de programmation sur la sécurité qui réunissent tous les acteurs : État, collectivités locales, services privés de sécurité et de gardiennage et citoyens.

3.4 - Ministère de la Justice

La justice constitue l'un des maillons essentiels dans la gouvernance, mais aussi dans la gestion de la sécurité, des personnes et des biens. Le gouvernement du Sénégal, conscient des enjeux multidimensionnels qui sont d'ordre politique, économique et social, a décidé d'élaborer un important programme de modernisation de la Justice, qui englobe toutes ces dimensions.

3.4.1 - Programme Sectoriel Justice

Le Programme Sectoriel de la Justice (PSJ) qui s'inscrit sur un horizon de dix ans (plan décennal 2004-2013), décliné en plans d'actions triennaux (2004-2006; 2007-2009 ; 2010-2012) concerne l'appareil judiciaire, mais également l'Administration pénitentiaire et l'Éducation surveillée, qui relèvent de la tutelle du département ministériel de la Justice.

Le but du PSJ est de rendre performant le service public de la Justice, de manière à ce qu'il puisse répondre aux attentes des acteurs et des justiciables (citoyens, État, opérateurs économiques, investisseurs, etc.).

Il est nécessaire de revoir ce document à la lueur des enjeux de la prise en compte du genre, car l'accès à la justice se pose en termes de ressources humaines et de coût et il est nécessaire de porter un regard sur les pratiques.

Ressources humaines

Au niveau de l'administration judiciaire, les femmes sont très peu représentées ; elles ne sont que 5%. Tous les postes clés : directeur de cabinet, conseillers et directions sont occupés par des hommes. On ne compte qu'une femme sur 8 directions et les femmes ne sont que 14% dans la magistrature.

Le coût

Outre les frais d'avocat, les frais de dossiers découragent les plus pauvres. En cas de viol, le coût des certificats médicaux décourage les familles à aller faire le constat. Il est vrai qu'il existe un fonds dévolu aux frais de prise en charge de l'assistance judiciaire, dont 25% sont affectés aux femmes victimes de violences; mais faute d'informations quant à son existence, beaucoup de femmes qui en auraient besoin n'y ont pas accès. Toutefois, grâce à l'action des femmes au niveau du barreau et grâce à un bâtonnier qui a été sensibilisé, les femmes victimes de violence en bénéficient systématiquement.

Résistance masculine dans la magistrature

Les magistrats sont aussi les produits de leur culture ce qui explique que certains opposent parfois une résistance au discours des féministes.

Un magistrat a déclaré être contre le fait de traduire en flagrant délit un cas de viol. Pour lui, l'on devrait saisir un juge pour enquêter, car 10 ans dans la vie de quelqu'un, ce n'est pas rien. Il affirme que 30% à 40% des viols ne sont pas avérés et nous dit :

Je le sais, car cela se vérifie à l'enquête. Moi, je vérifiais. Quand des jeunes sortent ensemble contre l'accord des parents et que la fille tombe enceinte, les parents portent plainte pour viol. Parfois, les accusations de viols sont sous-tendues par des règlements de compte. Il est arrivé qu'une femme divorcée accuse son ex-mari d'avoir violé sa fille. Après investigation, j'ai trouvé le vrai coupable qui n'était nul autre que le gardien de l'école.

L'un d'eux estime que les procureurs ont toujours poursuivi les actes de viol et autres formes de violence comme il se devait. Le seul domaine où l'on peut leur faire des reproches est, d'après lui, celui de l'excision, car il avoue que « mettre une exciseuse en prison crée un tollé dans le village et arrêter un dignitaire religieux est tout aussi problématique ».

Il est arrivé qu'après avoir pris connaissance de la sentence, une femme dont le mari venait d'être condamné à aller en prison, se jette au cou du juge pour que l'on épargne son époux, sachant que cela sonnerait le glas de son mariage. Pour une erreur, c'est trop payer. Pour une petite gifle, je suis contre. Je voudrais que l'on donne plus de liberté au juge. Les femmes giflent aussi au cours d'une dispute. Met-t-on les mettre en prison pour autant? Nous jugeons en toute objectivité, en nous basant sur les faits. Il faut demander aux procureurs de poursuivre et de ne pas abandonner la poursuite, mais il ne faut pas se tourner vers les juges pour trouver une solution à ce problème de violence.

L'insuffisance de la répression n'est pas seulement le fait des juges, mais est souvent liée aux pesanteurs sociales, à l'indigence et à l'analphabétisme, car 80% des gens dans les villages ne savent pas que le viol est un crime. Il est vrai que parce que l'on en parle de plus en plus dans les médias, les gens osent porter plainte. Néanmoins, selon un magistrat, il faudrait aussi réviser la loi, car dans les cas de violence conjugale, celle-ci interdit de prononcer le sursis. Or il arrive que certaines décisions aillent à l'encontre de l'intérêt du ménage.

3.4.2 - Direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale (DESPS)

Du point de vue de la sécurité, 60% des victimes sont des mineurs. Pourtant, il n'y a qu'une seule brigade des mineurs dans tout le Sénégal, qui se trouve au niveau du Commissariat central à Dakar. Une brigade des mineurs devrait être créée dans chaque département du Sénégal. Toutefois, la DESPS qui a en charge la prévention et la prise en charge des enfants en situation difficile, a aussi pour mission :

- l'accompagnement psychologique de l'enfant victime;
- l'écoute, la thérapie systémique, la médiation socio-familiale ;
- l'orientation scolaire et professionnelle comme prévention des risques et dangers liés à la fréquentation de la rue.

Certaines missions de la DESPS militent en faveur de la sécurité des enfants et plus particulièrement des mineurs victimes de violences de toutes sortes (viol, inceste, maltraitance, harcèlement sexuel, etc.).

En 2009, les structures de l'éducation surveillée ont accueilli 4 215 enfants, dont 11% sont en conflit avec la loi et 89% en danger moral.

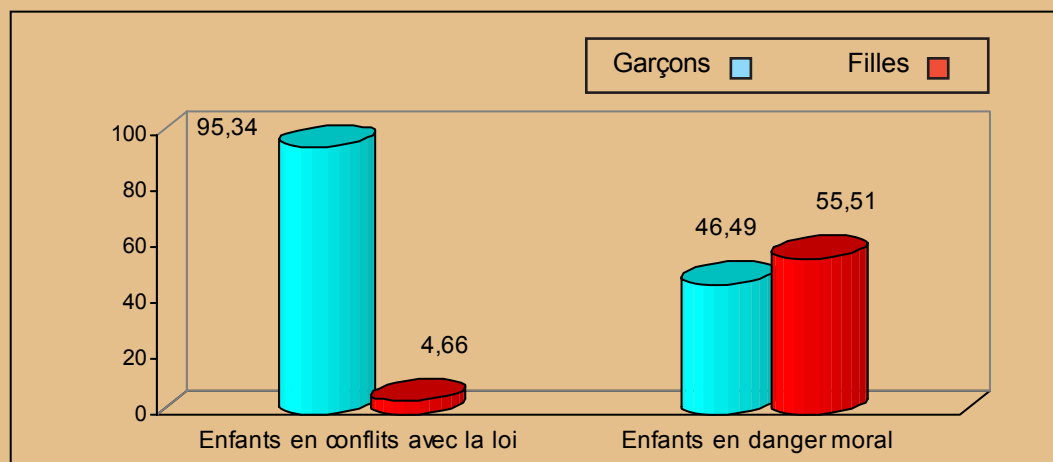
Même s'il n'y a que 22 filles en conflit avec la loi, contre 450 garçons, soit 4,66%, elles sont plus de la moitié à être en danger moral, soit 2 003 filles contre 1 740 garçons. C'est pourquoi il faut être attentif à l'évolution des filles en danger moral.

Le déficit d'éducateurs surveillés est important. Il n'y en a qu'un pour 30 enfants, alors que la norme est un éducateur pour 7 enfants. Les 4 215 enfants devraient être pris en charge par 602 éducateurs. Il y a donc un déficit de 450 éducateurs. Toutefois, la présence des femmes éducatrices est significative.

Le décret n°554-2007, portant organisation du ministère de la Justice dans son article 16, accorde à la DESPS le pouvoir de contrôle par rapport à toutes associations ou ONG en faveur des enfants, mais faute de moyens, cette structure n'effectue pas ce travail de supervision.

Figure 5

Enfants dans les structures de l'éducation surveillée selon le sexe



Source : Sociale (DESPS, 2009)

Tableau 3

Effectif des éducateurs en service en 2009

	Effectif	%
Hommes	87	61,7
Femmes	54	38,3
Total	141	100,0

Source : Direction de l'Éducation surveillée

3.4.3 - Administration pénitentiaire

À la date du 8 mai 2009, le personnel pénitentiaire se chiffre à 1 520 agents, tous grades confondus. Les surveillants de prison sont composés de 1 328 agents, dont 173 femmes qui constituent une partie essentielle de l'effectif global. La plupart de ces personnes (1 493, dont 191 femmes) sont titulaires à part entière dans leurs fonctions, tandis que le personnel commissionné, composé de travailleurs sociaux, de travailleurs sanitaires, de décisionnaires et autres se chiffre à 27, dont 17 femmes.

Tableau 4		Personnel de l'administration pénitentiaire selon le sexe en 2009			
Grades Homme		Femme	% F	Total	
Magistrat (directeur) DAP	1	0	0,00	1	
Officier subalterne (médecin)	1	0	0,00	1	
Inspecteur	21	0	0,00	21	
Commissionné inspecteur	-- dont --				
Contrôleur	34	4	10,52	38	
Commissionné contrôleur	2	6	75,00	8	
Agent administratif	92	14	13,20	106	
Commissionné agent adm.	5	5	50,00	10	
Surv./prison	1 155	173	13,07	1 328	
Commissionné surv. prison	0	05	100,00	5	
Agent non commissionné	1	01	50,00	2	
Total	1 312	208	13,68	1 520	

Sources : Direction de l'Administration pénitentiaire

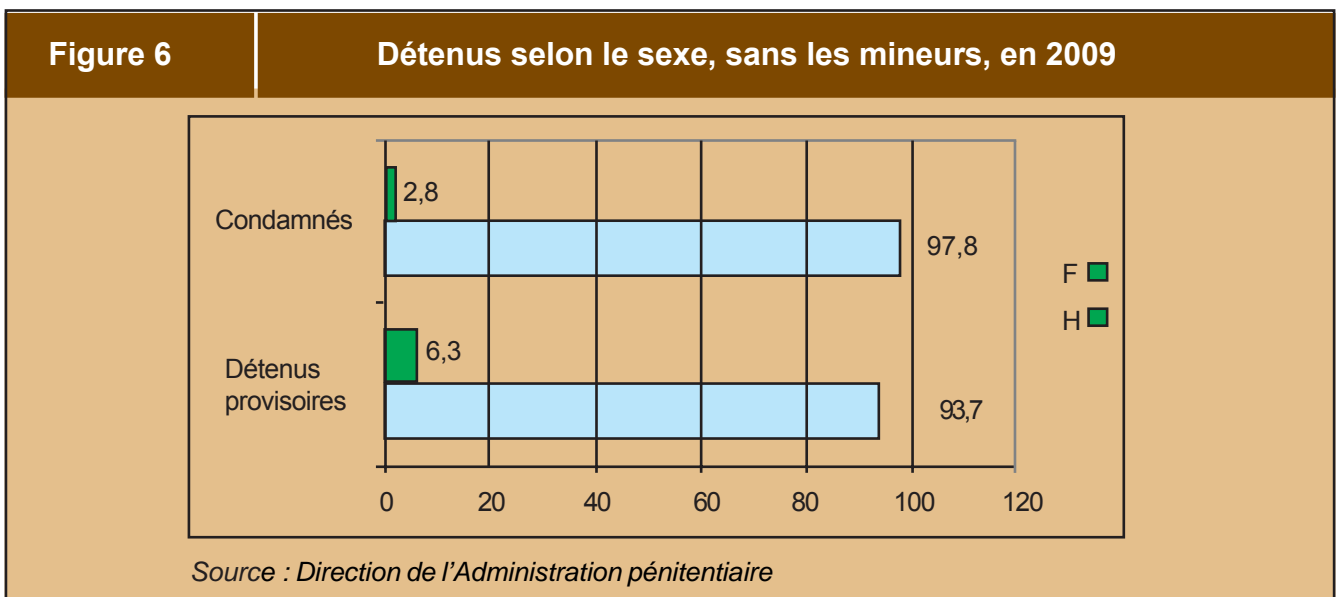
Genre et prison au Sénégal

Le Sénégal compte au total 37 prisons, dont deux sont destinées spécifiquement à des femmes. L'une est à Dakar et l'autre à Rufisque. Sur les 7 361 détenus qu'enregistre l'année 2009, il y a 280 femmes, soit 3,80% d'entre eux.

Toutefois, le faible nombre de femmes dans les prisons au niveau des régions explique sans doute l'absence d'infrastructures spécifiques.

Selon la députée, Maître Ndèye Fatou Touré, une visite en 2008 de tous les établissements pénitentiaires du

pays leur avait permis de constater que les femmes y étaient détenues dans des conditions inacceptables. Même des enfants s'y trouvaient. Elle estime nécessaire l'adoption de mesures idoines. À l'instar de Dakar, il est nécessaire de mettre en place des annexes pour les femmes dans toutes les régions. La prise en compte de la spécificité des femmes a permis une hausse de l'allocation qui est passée de 250 francs CFA à 500 francs CFA. Une femme a davantage de besoins qu'un homme (entretien, soins de santé, menstruations, etc.). Il faut des dispositions pour prendre en compte les spécificités des uns et des autres.



Toutes les prisons mixtes sont dirigées par des hommes. Ce n'est qu'en 2009 qu'une femme a été nommée à la tête de la prison mixte de Mbour. Les deux prisons de femmes de Rufisque et Dakar sont dirigées par des femmes.

Une étude portant sur les femmes incarcérées dans les deux principales prisons de Dakar au Sénégal montre qu'elles sont en moyenne âgées de 15 à 40 ans, issues de familles nombreuses, habitant la banlieue dakaroise, avec un niveau de scolarisation très bas, voire inexistant, exerçant de petits métiers et dans la grande majorité, célibataires ou délaissées par des maris immigrés en

Europe ou aux États-Unis (Mbaye 2006). Les motifs d'emprisonnement sont l'infanticide (30% des cas) qui occupe le premier rang, la prostitution pour défaut de carnet sanitaire (20%), le vol (18%), le trafic de drogue (18%), les coups et blessures volontaires (6%).

L'examen de la situation par région montre que c'est Dakar qui en accueille l'écrasante majorité.

Les rapports produits par les organisations de droits de l'homme comme la RADDHO ou Amnesty International montrent que les conditions de détention ne sont pas bonnes en général.

Régions	Répartition de la population carcérale par région, en 2009										
	Détenus provisoires					Condamnés					TOTAL
	H		F		MH	NN		FM			
	N	N %	N	%	%	N	N	%	N	%	
Dakar	1 122	78	41,71	60	53,09	1 593	56	60,22	14	56	
Ziguinchor	100	13,6	95	0,0	,00	172	13	13,98	0,0		298
Diourbel	241	10,5	35	9,7	,97	375	11	,08	1,4		637
Saint-Louis	101	6,3	21	3,2	,65	245	0,0	,00	1,4		356
Matam	57	6,3	21	4,3	,54	62	1,1	,08	1,4		131
Tambacounda	177	8,4	28	2,1	,77	216	1,1	,08	0,0		404
Kaolack	204	10,5	35	3,2	,65	517	13	13,98	1,4		748
Thiès	549	32,17	,11	25,22	,12	338	3	3,23	1	4	948
Louga	94	6,3	21	3,2	,65	183	2,2	,15	4	16	292
Fatick	56	4,2	14	1,0	,88	276	1,1	,08	0,0		338
Kolda	79	14	7,49	3,2	,65	186	2,2	,15	2,8		286
TOTAUX 2	780	187	100,00	113	100,00	163	93	100,00	25	100,7	361

Source : Direction de l'Administration pénitentiaire

La prison de Rebeuss est loin des normes avec 1 676 prisonniers en date du 28 décembre 2009, alors que l'effectif normal est en principe de 800 détenus

La visite, du mardi 27 mai 2008, de la Commission des lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains de l'Assemblée Nationale a permis aux députés d'avoir la pleine mesure de la surpopulation de la prison centrale de Rebeuss. Ils ont constaté que la norme internationale qui est d'un surveillant de prison pour deux détenus, n'est pas en vigueur. Au-delà de cette pléthore de détenus, il y a un manque de logistique pour le personnel de l'administration des prisons. Un manque d'armement qui est « désuet et insuffisant », un manque d'effectifs, et ainsi de suite (Ferloo 2008).

D'après le rapport 2006 de la RADDHO sur l'état des prisons au Sénégal, la promiscuité et le manque d'hygiène dans les cellules favorisent la propagation des

maladies dermatologiques et du paludisme. Il n'existe pas de médecin dans les prisons. Il n'y a que des infirmeries pour prodiguer les premiers soins. Les malades en état critique sont transférés au pavillon spécial de l'hôpital Aristide Le Dantec.

L'alimentation quotidienne qui est médiocre et insuffisante, favorise l'émergence de maladies telles que les oedèmes, le Kwashiorkor et l'anémie. Les oedèmes à côté des maladies infectieuses comme la tuberculose sont les premières causes de décès des personnes en détention », révèle le rapport de la RADDHO (La Gazette 2009).

3.5 - La formation dans le secteur de la sécurité

Les services de formation apportent leur concours au développement du potentiel des personnels ; ils participent à la conception et à la mise en œuvre des stratégies de gestion de ressources humaines. Ils sont principalement chargés de la conception, de l'élaboration, de l'exécution et du suivi des plans et programmes de formation permanente des personnels civils de département. À chaque fois que de besoin, ils développeront un partenariat avec les autres structures de formation spécialisée relevant de leur département ou non.

Concernant les écoles de formation, la loi portant sur l'organisation de la défense a été modifiée pour mettre fin à toute discrimination de sexe au niveau de l'admission. Cependant, les écoles n'ont pas intégré de manière officielle l'enseignement du Genre, même si de manière occasionnelle, certaines d'entre elles font appel à des spécialistes pour leur donner une conférence sur la question.

Les écoles pour les Forces armées sont :

- l'École Nationale des Officiers d'Active (ENOA) ;
- l'École Nationale des Sous-Officiers d'Active (ENSO) à Kaolack ;
- l'École militaire de Santé, avec une longue tradition d'accueil de filles ;
- l'École d'application des services de Santé de l'Armée, nouvelle création qui accueillera et qui soutiendra les formations pour un personnel paramédical ;
- l'École d'application de l'Infanterie à Thiès, gérée en partenariat avec les Français ;
- l'École des Officiers de Gendarmerie nationale à Ouakam, qui forme des officiers et il est possible qu'au prochain concours, il y ait des femmes ;
- l'École de Gendarmerie de Fatick qui forme les Sous-Officiers de Gendarmerie.

La Gendarmerie comme les forces de Police dispose aussi de leurs écoles de formation.

La Police nationale a une vieille école de formation basée à Dakar depuis les indépendances. C'est une grande école qui a contribué à la formation de policiers de haut rang. Elle comprend plusieurs catégories (inspecteurs, agents de police, etc.) et a la vocation de devenir une grande académie.

Il est possible d'introduire le genre dans les modules au profit des élèves en formation et des agents qui y reviennent pour une mise à niveau.

3.6 - Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entreprenariat féminin, de la Micro finance et de la Petite enfance

Le mécanisme national de promotion de la femme et du genre a pour mission de définir les orientations nécessaires pour la planification et la programmation des actions à mener dans le domaine de la promotion de la femme, de la petite fille, de l'égalité et de l'équité de genre. Il assure en même temps la coordination technique, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de promotion des femmes et de l'égalité.

Des points focaux en genre ont été instaurés depuis 1997 au niveau des ministères sectoriels pour assurer notamment le suivi de la prise en compte des besoins pratiques et stratégiques des femmes, ainsi que de la dimension genre dans les objectifs, les stratégies, les programmes et budgets de leurs secteurs respectifs. Seulement, vu leur position et leur faible statut, ils ont constitué des limites dans leurs capacités à influencer et à impulser le genre au niveau macroscopique.

En 2008, le dispositif a été renforcé par la création par décret n°2008-1045 du 15 septembre 2008, de la Direction de l'équité et l'égalité de Genre et de l'Observatoire national des droits de la femme.

D'autres mécanismes existent comme le Comité Consultatif national de la Femme, chargé de donner son avis sur les questions majeures relatives à la promotion de la femme. Ce comité contribue aussi à l'atteinte des résultats du gouvernement en matière de promotion du statut de la femme.

Le Gouvernement a adopté en 2006 un document de Stratégie Nationale d'intégration du Genre dans les Politiques et Programmes, qui constitue un cadre stratégique d'orientation des actions nationales, visant la promotion de l'égalité et l'équité de genre pour un développement durable. Toutefois, les questions de sécurité n'y sont pas intégrées.

La question des violences basées sur le genre est traitée de manière transversale au sein du Département, dans la mesure où chaque structure contribue à la lutte contre les violences conformément à ses missions :

1. La Direction de la Famille, chargée de la promotion du statut de la femme, a pour missions, entre autres, de veiller au respect des droits des femmes. Elle est impliquée par conséquent, dans le traitement des questions relatives aux violences faites aux femmes et aux filles.
2. La Direction de l'Équité et de l'Égalité de Genre, chargée de définir des stratégies, d'élaborer des orientations des politiques pour l'Équité et l'Égalité entre les sexes.

À cet effet, la composante Genre a réalisé le festival de films panafricains sur les violences en 2006, 2007 et 2008.

3. La Direction de la Protection des Droits de l'Enfant veille aux respects des droits des enfants toute sortes des violences à l'endroit des couches vulnérables.
4. Le Centre GUINDI qui est un Centre d'Écoute, d'Orientation, de prise en charge des enfants et des femmes en situation difficile.
5. Projet de Lutte contre la Traite et les Pires Formes de Travail des Enfants.
6. Le Projet d'Éducation à la Vie Familiale EVF/Daara en matière de population (EVF/EMP) offre un cadre d'épanouissement aux enfants au sein des Daara (qui sont des écoles coraniques) en leur octroyant des médicaments, du confort, etc..

Un Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées a été élaboré par le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et à la promotion de la paix, en collaboration avec le ministère en charge des questions de famille.

4 Analyse des Parlements

Le Parlement constitue l'une des institutions les plus importantes pour la réalisation des objectifs d'égalité et d'équité entre les sexes. D'abord, pour son rôle de législation et ensuite, pour son rôle de contrôle de l'action gouvernementale. Les femmes constituent 33 sur 150 au Parlement, soit 22 % et 40 sur 100 au Sénat, soit 40%. Cependant, au niveau du Bureau de l'Assemblée Nationale, elles sont 6 femmes sur 17, soit 35%.

Pour l'Assemblée Nationale, il n'y a pas de Commission en charge du genre dans le règlement et les différentes commissions techniques ne s'en occupent pas. Seule la Commission des lois, du travail de la décentralisation et des droits humains prend en charge cette question, mais de manière subsidiaire. Il y a toutefois au sein du Parlement des individus qui s'occupent du genre.

La Commission Défense et Sécurité compte 5 femmes sur 30. Elle s'intéresse particulièrement aux conditions de détention dans les prisons que ses membres ont eu à visiter. Un individu pouvait rester 14 ans en prison sans être jugé, mais grâce aux efforts conjugués des défenseurs des droits de l'homme et des parlementaires, la détention est désormais limitée à 3 ans. La Commission veut arriver à une durée de deux ans.

Le Réseau de Femmes parlementaires, constitué de membres de l'Assemblée Nationale et du Sénat, n'est pas opérationnel et mérite d'être renforcé.

Au Sénat, la Commission des Lois a une délégation et a des structures qui fonctionnent et qui travaillent un peu sur les questions de femmes.

5 La Société civile

Le rôle des acteurs non étatiques est de plus en plus reconnu dans la gestion de la sécurité humaine et des résultats appréciables ont été obtenus avec l'excellente campagne internationale contre les mines antipersonnel (Conseil de l'Europe s.d. ; Fouinat 2005).

Au Sénégal, les ONG s'activent sur les questions de genre et en particulier contre les violences faites aux femmes, pour la paix et dans la gestion des conflits au Sud du pays.

Un réseau genre a été créé au sein du Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD), regroupant 100 membres et dirigé par un comité de 8 membres.

Les ONG les plus actives sur les questions de lutte contre les violences sont le RADI (Réseau Africain pour le Développement Intégré), le réseau Siggil jiggen, Wildaf/Feddaf (Femmes, Droits et Développement en Afrique), le Comité de lutte contre les violences faites aux femmes et APROFES (Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise).

C'est à partir de 1992 avec le cas Doki Niass, tuée par son mari pour avoir refusé de lui faire le déjeuner en période de carême, que les ONG, notamment APROFES, ont commencé à se mobiliser de manière significative contre les violences faites aux femmes. C'est grâce à leur pression que la loi contre les violences de janvier 1999 a été votée. APROFES a pu développer un plaidoyer fort, en mobilisant 10 000 femmes au niveau du tribunal de Kaolack, pour le viol d'une petite fille.

La société civile fait un travail de sensibilisation, d'éducation, de renforcement de capacité, mais aussi d'assistance.

À Dakar, SOS équilibre et l'ONG GRAVE abattent un travail appréciable.

Wildaf/Feddaf a formé des inspecteurs parajuristes et d'autres acteurs œuvrant dans le secteur de la justice, concernant la violence et les droits des femmes. Il y a beaucoup de formation et de sensibilisation à l'intention des acteurs de la police, mais très peu de plaidoyer et rien en direction des acteurs de sécurité en général.

Les ONG luttant contre les violences ont ciblé les autorités politiques en terme de lois et les populations en terme de sensibilisation, mais elles ont mené peu d'actions en direction des institutions de sécurité. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités des ONG à mieux orienter leurs actions en direction de ces cibles.

Les structures les plus actives dans le secteur de la sécurité sont la RADDHO et les membres du CONGAD comme le Mouvement contre les Armes Légères en

Afrique de l'Ouest (MALAO), ainsi que des associations comme KAGAME et USUFORAL à Ziguinchor. Elles ont des programmes portant sur la paix surtout, avec des actions portées vers les femmes dans la région Sud.

Le CONGAD a un groupe sur la migration, mais pas sur les questions de violence et de sécurité.

Au sortir de la 8ème rencontre régionale des femmes africaines tenue à Banjul en novembre 2009, les organisations de la société civile ont pensé mettre en place un programme sur la paix et la sécurité. C'est à travers le conseil d'administration (RADI, APROFES, RADDHO, tous membres du conseil et certains membre du CONGAD) qu'ils veulent travailler sur les questions de genre et sécurité.

Toutefois, il n'y a presque pas d'interaction entre les organisations qui interviennent dans le genre et celles travaillant sur les questions de sécurité.

Amnesty International et l'ONDH sont beaucoup intervenus lorsqu'il y a eu mort d'homme dans les commissariats de police et dans les prisons. Amnesty a aussi beaucoup travaillé sur les questions de sécurité humaine avec les parlementaires et a contribué à la mise en place d'un « Observateur des lieux de privation de liberté » qui est une institution indépendante. Le Gouvernement a accepté plus de 10 amendements proposés par des parlementaires sous l'inspiration d'Amnesty pour protéger les personnes dans les lieux de privation de liberté.

La Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS) a pris en charge le secteur de l'informel, notamment les travailleuses domestiques et a créé un centre d'écoute et d'accueil des petites bonnes. Elle s'occupe de l'hygiène et de la sécurité des écailleuses de poisson. La CNTS de plus en plus veille à la discrimination basée sur le genre à l'embauche et dans le cadre du travail. Elle s'est engagée d'abord dans la sensibilisation de ses membres sur les questions de genre et notamment les hommes.

Le RAFAO est une organisation de femmes ayant une visée d'intégration économique sous régionale et travaille sur la sécurité humaine en tant que promotrice et régulatrice d'échanges intra-communautaires et créatrice de leadership.

Le Mouvement citoyen mène des actions de formations des populations notamment des jeunes à la citoyenneté.

6 Organisations et réseaux régionaux

C'est à travers l'Union Africaine (UA), la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) que l'Afrique, notamment celle de l'Ouest, a développé ses propres cadres de sécurité.

Il faut noter entre autres initiatives, la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et relever les progrès dans l'application du Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits et de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO (Hussein, Gnisci, Wanjiru 2004).

Le Comité des Femmes de l'Union Africaine (CFUA) a été établi en juillet 2003, après une décision du Conseil Exécutif de l'Union Africaine de transformer le Comité Africain des Femmes pour la Paix et le Développement (CAFPD) en CFUA. Il sert d'organe consultatif pour le Président en ce qui concerne les questions de parité et de développement avec pour fonction, entre autres, de superviser les progrès réalisés en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre de la DSEH.

Le 27 janvier 1995, a été installée la Cour de justice de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) à Ouagadougou et qui comporte un comité qui s'occupe des droits de l'enfant.

Plusieurs organisations ou réseaux régionaux se sont mis en place, parmi lesquels on peut citer:

Le Centre Genre de la CEDEAO

Le Centre Genre de la CEDEAO se focalise sur bonne gouvernance, paix et sécurité et développement, en mettant l'accent sur le développement, de même que l'aspect transfrontalier et le commerce économique.

Il a mené une étude sur le schéma de libre circulation des personnes et des biens pour voir si le genre était bien intégré.

En février 2009 à Dakar, il a procédé au lancement du Réseau des jeunes femmes leader Le Centre Genre de la CEDEAO va poursuivre les formations pour le renforcement de capacités et mener des actions destinées à la jeunesse.

En 2008, avec les militaires au niveau du Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre (KAIPTC) à Accra, un mémorandum a été signé avec la Wanep, la GTZ et le KAIPTC. Un manuel a été élaboré qui sera disponible en 2010. Il fait 11 modules et touche tous les domaines de la sécurité.

Il existe un Fonds Paix et sécurité de la CEDEAO, qui existe depuis plus de 5 ans et un budget très important est réservé au genre, mais il est rarement utilisé, car uniquement destiné aux interventions militaires.

Le Réseau paix et sécurité pour les femmes en Afrique de l'Ouest (REPSFECO)

Il regroupe 30 organisations non gouvernementales et réseaux œuvrant pour la paix et la sécurité et il a été mis en place sous l'initiative du Centre Genre de la CEDEAO qui voulait mettre en réseau les organismes de femmes qui œuvrent dans les questions de paix et de résolution de conflits dans la sous-région.

Le REPSFECO entend coordonner et optimiser les rôles et initiatives des femmes dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et de la sécurité, les opérations de reconstruction post-conflit et la promotion des droits humains, notamment ceux des femmes et autres groupes vulnérables. Il est prévu de créer une antenne nationale dans chaque pays

Femme Africa Solidarité

Femmes Africa Solidarité (FAS) a été créée en 1996, suite à la multiplication des conflits armés sévissant en Afrique, avec pour mission de promouvoir et de renforcer le rôle déterminant des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, ainsi que dans la consolidation de la paix en Afrique.

Par ses interventions pour renforcer les capacités des femmes en zone de conflit dans leur participation au processus de paix dans leur pays, FAS a contribué à l'émergence d'organisations telles que le Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix.

Il opère aussi dans le secteur de la formation et à ce jour, deux cours ont été dispensés en collaboration avec l'Université de la Paix (UPEACE, Costa Rica), respectivement sur « le Genre et le Renforcement de la Paix » et « Genre et Conflit les Droits de l'Homme et la Justice Transitionnelle ».

Réseau des femmes du Fleuve Mano pour la paix/Mano River Women's Peace Network

La création au niveau des femmes de la Guinée, du Liberia et de la Sierra Leone, du Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la Paix en 2001, s'est faite sous l'impulsion de l'ONG Femmes Africa Solidarité (FAS) et le Comité des Femmes Africaines pour la Paix et le Développement (CFAPD), avec l'appui de l'OUA, de la CEA (Commission Economique pour l'Afrique), du PNUD et du Gouvernement Nigérian.

Il a pour but :

- de parvenir à une paix durable dans la sous-région du fleuve Mano ;
- d'asseoir une meilleure compréhension des mécanismes de paix, de sécurité et de développement à tous les niveaux et de renforcer la participation des femmes dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits ;
- d'assurer la pleine et égale participation des femmes dans le processus démocratique, particulièrement dans les structures de prise de décision pour la paix et le développement et faciliter la conception et la mise en œuvre des programmes et politiques de sensibilisation en genre.

Le Forum des Organisations de la Société civile de l'Afrique de l'Ouest (FOSCAO)

Le FOSCAO, créé en 2003 à Accra, entend entre autres apporter une nouvelle dynamique aux initiatives des organisations de la société civile (OSC) et en partenariat avec la CEDEAO, œuvrer à l'amélioration de la sécurité humaine, de l'intégration régionale, ainsi que du développement économique et social en Afrique occidentale.

7 Analyse des Organisations internationales et des Missions diplomatiques et militaires

Il existe un consensus en Afrique sur le fait que la sécurité est tout d'abord celle des peuples et qu'elle doit être centrée sur les personnes en termes de moyens et de sécurité ; une idée exprimée en 1991 dans le document de Kampala. Une enquête du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) relève dans des philosophies et discours en Afrique de l'Ouest (ex: Nkrumah et Senghor), des éléments prônant la primauté des besoins humanitaires élémentaires. Toutefois, dans la pratique, la plupart des gouvernements continuent d'adopter une vision de la sécurité centrée sur la protection de l'État, de ses institutions, de ses frontières, de la stabilité du régime et de la défense militaire.

Cela s'explique par le fait que les bailleurs de fonds misent beaucoup sur les opérations de maintien de la paix menées par les africains, qui sont les mieux désignés pour remplir cette tâche, étant plus rapides dans leur déploiement et de par leur meilleure connaissance du terrain. L'Afrique de l'Ouest est la plus expérimentée à cet effet, avec les interventions de l'ECOMOG (Groupe de contrôle de cessez-le feu de la CEDEAO) au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire (Hussein, Gnisci, Wanjiru 2004).

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR ou HCR)

Le HCR a pour but originel de protéger les réfugiés, de trouver une solution durable à leurs problèmes et de veiller à l'application de la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951. Au Sénégal, il a en charge le rapatriement des réfugiés Mauritaniens de la vallée du Fleuve, estimés à 60 000 personnes.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Créée en 1951, l'OIM est une organisation intergouvernementale qui s'emploie à promouvoir les migrations se déroulant en bon ordre et dans des conditions préservant la dignité humaine, pour servir les intérêts de toutes les parties concernées.

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA)

Les agences du Système sont réunies au sein de l'UNOWA au Sénégal, avec un Comité technique genre et celui-ci a des sous-commissions, notamment celles que voici : santé (VIH entre autre), migration (trafic entre autres) et violence qui n'était pas prévue au début, mais qui a vu le jour avec la recrudescence des actes violents. Les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de la sécurité des Nations Unies sous-tendent la création de ces commissions qui font le suivi de leur mise en œuvre dans la sous-région. Il y a eu des efforts pour former en genre les Forces de maintien de la paix de l'ONU.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD)

L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) est à la tête de la lutte mondiale contre les drogues illicites et la criminalité internationale. Il est en outre chargé d'appliquer le programme phare des Nations Unies contre le terrorisme. Créé en 1997, son siège se trouve à Vienne.

Pour l'Afrique centrale et de l'ouest, dix pays dont le Sénégal se sont réunis à Vienne avec la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, afin de discuter de la menace grandissante que représentent le trafic de stupéfiants et le crime dans la région, notamment le trafic de drogues, de cigarettes, d'armes et de migrants illégaux, ainsi que des enlèvements et du banditisme.

Une étude de l'ONUDD révèle que les pays d'Afrique de l'ouest sont devenus un vrai dépôt pour l'industrie pharmaceutique en général, surtout celle spécialisée

dans la fabrication des faux médicaments, ce qui constitue un réel danger pour la santé des populations. Ces trafics et crimes représentent non seulement une menace à la sécurité, mais aussi au développement, car des ressources sont déviées de l'éducation ou du secteur de la santé vers celui de la sécurité.

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP/UNFPA)

L'UNFPA et l'UNIFEM apportent un appui important à la lutte contre les violences faites aux femmes, par l'appui au ministère de la Famille pour ses programmes dans le domaine du plaidoyer et de la recherche. La célébration de la Journée mondiale pour l'élimination des violences faites aux femmes permet des synergies, comme ce fut le cas à la 3e édition du Festival de films panafricains des violences basées sur le Genre, qui s'est tenu du 20 au 29 novembre 2008 à Dakar, Tambacounda, Kolda et Matam. L'UNFPA, les Ministères de la Famille, de la Santé, de la Culture, la Société Civile, les Communicateurs Traditionnels, les Clubs d'Éducation à la Vie Familiale, Groupe pour l'Étude et l'Enseignement de la Population (GEEP) ont pris part aux activités.

ECOWARN Système d'alerte précoce de la CEDEAO

Le système d'alerte précoce et de réponse de la CEDEAO, connu sous le sigle ECOWARN (ECOWAS Early Warning and Response Network), est un outil d'observation et de suivi dans le cadre de la prévention des conflits et de l'aide à la décision. Suggérés dans l'article 58 du Traité révisé de 1993 de la CEDEAO, son organisation et son fonctionnement sont définis par le Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité de décembre 1999. La mise en œuvre de cet outil est en cours depuis 2003.

ECOWARN est constitué de deux bras opérationnels. Il y a d'une part un Centre d'observation et de suivi basé à Abuja qui dispose d'une salle de situation (Situation Room) où travaillent des analystes et experts, des militaires, et des fonctionnaires de la CEDEAO.

Chaque semaine, les points focaux nationaux doivent remplir le formulaire d'indicateurs de risques du système ECOWARN. Après avoir analysé les rapports de situation hebdomadaire, les rapports d'incident et les formulaires d'indicateurs, le chef de bureau de zone envoie chaque lundi son rapport au Département de l'Alerte Précoce de la CEDEAO à Abuja. ECOWARN fait de la sensibilisation et de la formation à la gestion de l'Alerte précoce et ces instruments de collecte de données prennent en compte la dimension genre.

8 Acquis, défis et enjeux

L'analyse des questions de sécurité au Sénégal, sans être exhaustive, a permis de cerner le problème dans ses dimensions essentielles, de mesurer les acquis, d'identifier les limites et de dégager des orientations.

Les acquis

Le Sénégal a d'important acquis dans le domaine de la sécurité en terme d'engagement politique, mesurables tant à travers les textes votés que par la pratique des acteurs.

Mesures juridiques prises

1. Modification de la loi sur la Défense nationale. Il fallait auparavant passer obligatoirement par le service militaire avant d'intégrer certains corps. Depuis l'année 2008, la loi n°70-23 a été modifiée afin de permettre aux femmes d'accéder à tous les corps de l'armée au même titre que les hommes, quel que soit le poste.
2. Création d'un Comité national de réflexion sur les violences faites aux femmes et aux enfants, au niveau du ministère de la Justice, en partenariat avec le ministère de la Famille et de la société civile par arrêté du 10 décembre 2008 ;
3. Existence d'un nouveau plan d'action pour l'accélération de l'abandon de l'excision pour la période 2010-2015, basé sur l'approche de droits humains;
4. Création de l'Observatoire national des droits de la femme (décret n°2008-1047 du 15 septembre 2008), organe d'alerte, de veille et de contrôle du respect des droits des femmes.

Bonnes pratiques

1. Au niveau du cabinet du ministre des Forces armées, le nouvel occupant a estimé qu'il a fait appel à deux femmes de l'armée et de la gendarmerie.
2. Les membres de l'Association des Juristes du Sénégal ont toujours été associés par la Gendarmerie et l'Armée, même lors de la remise de drapeau. Chaque membre de l'Association est marraine d'une élève gendarme qu'elle suit dans son cursus.
3. « Il y a deux ans, il y a eu des gardiennes de la paix dans la circulation. Elles ont été mises dans la circulation juste pour montrer qu'il y avait des femmes. Il est plus important de montrer qu'elles ont un rôle à jouer, car le constat est, d'après un article, qu'il y a eu moins de corruption à cette époque. Elles étaient fermes. Une femme de la Police raconte : « Je suis

même un jour descendue serrer la main à une collègue en fonction. Cette action n'a hélas pas continué, car c'était l'humeur d'une autorité. Nous allons nous battre pour leur retour. C'est dommage, car cela peut contribuer à donner une image positive. Cela avait aussi créé une émulation saine, car les gendarmes ont voulu mettre en avant leurs femmes eux aussi. »

4. La position de veille et d'alerte des ONG et des associations pour la promotion et la protection des droits des femmes (création des observatoires décentralisés des droits humains, boutiques de droits, maisons de justice, etc.).
5. Partenariat ONG Forces de sécurité : le cas d'APROFES
À Kaolack, l'ONG-APROFES a une expérience de partenariat avec les Forces de sécurité. La police les aide pour les enquêtes sur des cas de violence pour le compte de l'APROFES et cette dernière reçoit des femmes envoyées par la police pour l'écoute et l'assistance psychologique.
6. Le concept de justice de proximité
Le concept de justice de proximité avec la mise en place de Tribunaux de grande instance pour rapprocher la justice des justiciables est une approche importante qui pourrait aider les populations victimes de violence à saisir plus rapidement la justice. La généralisation de ces maisons de justice permet d'amoindrir les frais de justice et de la rendre accessible à tous pour pallier à l'insécurité.
7. Actions affirmatives
Dans l'armée une série d'actions affirmatives ont été prises notamment pour les salaires des élèves gendarmes et le réaménagement de locaux pour les femmes.

Principaux défis à relever

Malgré les avancées, il reste de nombreux défis à relever :

Élaboration des politiques sur le genre et la sécurité

La question de Genre et sécurité n'a pas jusqu'ici fait l'objet d'une politique claire, même si des actions parcellaires ont été posées. Il s'agit de cerner les vulnérabilités des femmes qui impliquent les Forces de sécurité et qui doivent être prises en charge par les politiques publiques.

Meilleure implication des femmes dans les Forces de sécurité

Le Sénégal a commencé par intégrer les femmes dans le corps de santé militaire et dans les forces de police. Toutefois, leur présence estimée à près de 3% est encore très faible, notamment aux postes de décision.

Par ailleurs, les structures de sécurité ont accueilli les femmes sans tenir compte des problèmes spécifiques, notamment des questions de maternité, des codes de conduite et de harcèlement sexuel.

Renforcement des bases de données

La culture du secret qui entoure la sécurité dans son acceptation traditionnelle, renvoie au militaire, à la défense extérieure. Très peu d'études ont été menées sur la question du genre et celles sur la sécurité, sont quasi-inexistantes.

Renforcement des acteurs de la société civile

La société civile fait face à des problèmes de moyens et de synergie dans ses interventions.

Renforcement des acteurs judiciaires et extrajudiciaires sur les questions de violence

Les acteurs judiciaires et extrajudiciaires sur les questions de violences ont besoin d'une formation permanente sur la question de la sécurité, mais aussi du genre et des violences, en particulier des modalités de suivi.

Formation citoyenne

La formation des citoyens est nécessaire afin qu'ils connaissent les services de sécurité et comprennent leurs missions.

Enjeux d'une meilleure implication des femmes

L'enjeu d'une meilleure implication des femmes dans la sécurité se mesure à deux niveaux : l'amélioration de l'efficacité des services de sécurité et l'amélioration en terme de développement

1) Avantage comparatif et efficacité des services de sécurité

La commissaire Anna Sékou Faye dit : Parce que j'étais une femme, des mères de familles venaient nous solliciter lorsqu'elles avaient des problèmes avec leur fille. Je leur donnais rendez-vous après 18h, je discutais avec l'enfant ou l'adolescent(e) en privé et je faisais de la médiation. Dommage que la police n'ait pas poussé ses membres à se spécialiser à cet effet et qu'il n'y ait pas de femmes formées dans ces techniques.

La plus grande présence de femmes dans les services de sécurité ne doit pas signifier une masculinisation des

femmes. Les différences doivent être utilisées au service de la mission. De la même manière que les hommes de petites tailles sont préférés pour conduire les chars de combat, la différence sexuée doit être utilisée au mieux des aptitudes de chaque sexe. Dans les opérations de maintien de la paix, il est important d'intégrer des femmes, car celles-ci sauront mieux prendre en charge leurs problèmes spécifiques.

L'intégration des femmes dans les institutions de sécurité peut être une bonne chose, notamment dans la diminution de la corruption.

2) En terme de développement

Au-delà d'une simple question de droits, l'égalité de genre est un enjeu de développement humain et durable. Pour atteindre les objectifs de développement qui s'est fixés, le Sénégal a besoin d'un taux de croissance à deux chiffres. Ce qui n'est pas possible s'il ne prend pas en compte la partie la plus importante de ses ressources humaines et de sa population active. Les femmes constituent la majorité de la population active et leur faible productivité contribue à l'accroissement de la pauvreté. Il s'agit d'examiner les causes de cet état de chose, en lien avec leur statut et leur position sociale, afin d'identifier les contraintes à lever. Parmi ces contraintes figure l'insécurité. Pour expliquer le lien entre sécurité et atteinte des objectifs de croissance, on peut prendre l'exemple de la Casamance, région la plus porteuse en termes de potentiel agricole et fruitier. Les exploitations ne sont pas mises en valeur faute de sécurité. Plus globalement, l'absence de sécurité entraînant l'incapacité physique de la femme est une contrainte à son plein engagement comme opérateur économique.

9 Propositions de politiques relatives aux questions de genre et à la sécurité

Il y a une volonté au niveau de l'exécutif de promouvoir le genre dans le système de sécurité, cependant, pour la traduire dans les faits, il est nécessaire de prendre les mesures suivantes :

9.1 - Politique de sécurité

Elaborer un document de politique et de stratégie sur les questions de genre et de sécurité humaine, impliquant les différents départements ministériels concernés : Forces armées, Intérieur, Justice, Environnement, Santé, Famille, Mines et industries. Cette approche aura l'avantage d'appréhender les questions de genre à partir d'un problème concret.

9.2 - Changer l'image de la Police

Pour atteindre l'objectif d'une police citoyenne, il est nécessaire de changer l'image de la police par l'augmentation des effectifs féminins, notamment à des postes sensibles, car pour beaucoup, la police c'est la répression. La police de proximité constitue une opportunité pour arriver aux transformations souhaitées.

9.3 - Formation des agents de sécurité

Il est souhaitable que la question du genre fasse partie du programme de formation et qu'au moment de la formation, l'on puisse détecter certaines sensibilités et procéder aux affectations en tenant compte des spécificités à certains postes. Par exemple, l'aéroport pourrait accueillir plus de femmes parce qu'étant d'abord une vitrine permettant de refléter l'image de l'égalité au Sénégal, mais aussi parce qu'elles sont nécessaires, les hommes n'étant pas habilités à fouiller une femme.

9.4 - Promotion des femmes qui ont les compétences requises

Les femmes cadres ne représentent en moyenne que 3% par rapport aux cadres masculins. Dans la police, malgré leurs qualifications et leur expérience professionnelle, certaines femmes n'occupent pas de poste de responsabilité. Les investigations montrent qu'il y a des postes non encore occupés et qui pourraient être tenus par des femmes. C'est le cas de la Direction des personnels qui n'a jamais été gérée par une femme. Parmi les 3 femmes commissaires les plus anciennes, l'une d'elle qui a participé à des missions avec l'ONU, a travaillé au Commissariat central de Dakar et est chargée des études à l'Ecole de police. Il serait juste que sur les 8 directions, au moins 3 femmes soient nommées pour être en conformité avec les engagements du Sénégal, qui a adopté le Programme d'action de Beijing et la déclaration des chefs d'Etat de l'Union africaine en 2004. En effet, il était question d'accorder le 1/3 des postes aux femmes, lorsque les conditions sont réunies.

9.5 - La lutte contre la corruption

La faible capacité des femmes ne leur permet pas de faire face à une justice ou à une administration corrompue, pour avoir droit à un procès équitable ou bénéficier d'une promotion méritée dans le cadre de leur travail. Les femmes décrivent les injustices subies et les jugements rendus en leur défaveur

Pour ce faire, il y a lieu :

- d'étendre la réalisation d'études spécifiques pour cerner l'étendue et la nature de la corruption dans

ses manières les plus subtiles et comment cela affecte les femmes ;

- de renforcer les capacités des organisations de femmes et celles spécialisées dans le genre, afin de mieux identifier les formes de corruption affectant les femmes et de lutter contre celles-ci ;
- former les membres de la Commission de lutte contre la corruption à l'approche genre.

9.6 - Prise en compte de la dimension culturelle dans la gestion de la sécurité

La prise en compte de la culture est un élément fondamental dans la gestion de la sécurité. Les différences sexuelles ne constituent pas et ne justifient pas les inégalités entre les hommes et les femmes. Cependant, la culture en créant des identités sociales pour chaque sexe et en élaborant les systèmes de genre, transforme les différences en inégalités.

C'est par la culture que se perpétue la logique de domination de la femme par l'homme. Dans beaucoup de sociétés, ce sont des règles établies par les sociétés masculines qui régissent la vie, les pratiques et comportements des femmes. C'est au nom de la culture que se mettent en place des pratiques d'exclusion de la femme des espaces de pouvoir.

C'est au nom de la culture que les femmes violentées acceptent leur situation et s'emmurent dans le silence. Ainsi, faute de dénonciation, la situation est mal connue et les chiffres ne rendent pas compte de l'exacte réalité. Or, il est important d'estimer l'impact des violences sur le développement culturel et sur le tissu social.

C'est la culture qui oblige les femmes à soutenir un époux impliqué dans le trafic de drogue. Il est alors important de procéder à une éducation sur les droits et la citoyenneté de tous les acteurs y compris des populations.

9.7 - Parlement

En ce qui concerne le Parlement, vu la faible représentation des femmes, les hommes doivent être considérés comme étant une cible. Il faudra :

- Renforcer leurs capacités en analyse genre pour s'assurer qu'au moment de légiférer, les droits des femmes soient garantis, ou que les lois ne portent pas atteinte à leurs intérêts ;
- Leur fournir un accompagnement pour mieux prendre en compte le genre au moment du vote de la loi des finances, des révisions et du contrôle du budget ;
- Les outiller avec la production à leur attention de dossiers techniques et de grilles de lecture dans les domaines jugés importants, afin de pouvoir interpeller tous les départements ministériels sur la prise en compte du genre et de la sécurité ;

- Les accompagner pour diligenter la ratification des instruments signés favorables aux femmes, en élaborant des dossiers techniques sur la situation des inégalités de droits et sur les textes de loi à réviser ou à initier.

9.8 - Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entreprenariat féminin de la Micro Finance et de la Petite Enfance

Le Ministère qui a déjà envisagé l'audit des départements ministériels peut aller au-delà et considérer la sécurité comme un domaine d'intervention mettant en relation différents acteurs : ministère des Forces armées, ministère de l'Intérieur, ministère de la Santé, Parlement et Organisations de la Société Civile (OSC). Il s'agira :

- D'affiner les bases de données et d'approfondir l'analyse de la situation genre et sécurité ;
- D'élaborer des stratégies de plaidoyer pour une meilleure prise en compte des femmes dans les services de sécurité, en partenariat avec les OSC ;
- En partenariat avec le Parlement, d'examiner des textes régissant les services de sécurité pour leur modification ;
- De mettre en place un système d'alerte précoce et de veille des abus ;
- D'établir une synergie entre les acteurs ;
- D'accompagner les différents ministères dans la formation de leurs agents en genre et sécurité.

En effet, l'enjeu est colossal et il requiert de l'avis de Fouinat (2005), que les gouvernements et toute la communauté internationale révisent leurs priorités, politiques et débloquent davantage de ressources, mais rien ne peut se faire sans la participation massive des organismes de la société civile.

Au terme de cette étude, il ressort que la prise en compte du genre dans la sécurité humaine apparaît comme étant une condition essentielle au développement et à l'atteinte des objectifs de développement.

Le Sénégal, sous l'impulsion de son chef d'État a réalisé une ouverture de tous les corps militaires et paramilitaires aux femmes et aux jeunes filles en particulier. Il existe une forte volonté politique de placer l'équité et la justice au cœur des comportements, afin de réaliser les aspirations communes de développement. Il reste simplement à identifier les leviers à actionner pour réaliser l'intégration du genre dans le secteur de la sécurité.

Le Sénégal a de solides acquis dans la politique et les structures de gestion de la sécurité des frontières, des biens et des personnes. Toutefois, comme pour la plupart des pays en voie de développement, les besoins sont immenses au regard des moyens et surtout, c'est dans la prise en compte des besoins différenciés que les failles se font sentir.

La volonté politique d'implication des femmes est réelle au sommet de l'État et des jalons importants sont posés. Toutefois, des résistances demeurent qui sont liées à une tradition militaire masculine et au patriarcat.

Cette étude et le développement qu'elle pourrait connaître pourraient contribuer à faire comprendre l'intérêt d'inscrire la gestion de la sécurité dans une perspective genre, car au-delà des principes des droits humains qui exigent de prendre en compte les spécificités de chaque groupe, la prise en compte du genre constitue un enjeu pour le développement social et économique des communautés. C'est surtout cela qui justifiera la mise en place d'une stratégie nationale sur la question impliquant l'ensemble des acteurs.

On doit arriver à une institutionnalisation du genre dans le secteur de la sécurité, pour que cela ne dépende plus des bonnes volontés des uns et des autres, comme cela a été le cas par exemple dans la police.

Recommandations

Lois et règlements

Dans le cadre plus global de la gouvernance et de la sécurité, il est important de mettre sur pied un comité de rédaction comprenant le ministère de la Famille en vue d'amender les textes de lois concernant les corps armés et para militaires.

En ce qui concerne les congés maternité, les femmes agents de sécurité sont régies par les mêmes textes

10 Conclusion

Le terme « sécurité humaine » a connu des développements rapides qui ont suscité un large débat au sein de la communauté internationale, dans les milieux académiques, non académiques et gouvernementaux surtout, qui ouvrent la voie à de nouvelles perspectives (Jeannotte s.d.). En braquant les projecteurs sur la personne, une nouvelle attention est portée à des questions qui n'attiraient pas beaucoup la communauté internationale, telles que la prolifération des armes légères et la situation des enfants victimes des conflits armés (Axworthy 1999), mais aussi à la sécurité des femmes.

Pour Axworthy (1999), la création de nouvelles normes et droits est inutile si ceux déjà en cours ne peuvent être appliqués comme il se doit, ce qui réfère à la bonne gouvernance et au renforcement des capacités des institutions internationales.

que celles de la Fonction publique, alors qu'elles sont confrontées à des situations spécifiques. Il faudrait réviser ces textes afin qu'ils prennent en compte leur sexospécificité et leur domaine de travail.

Il est nécessaire d'avoir des lois qui protègent les personnes chargées de veiller à la sécurité des autres. Ces lois devraient prendre en compte les spécificités des agents féminins, afin d'éviter les abus et les discriminations. Lorsque ces mesures existent, ce sont les voies de recours qui font défaut ou qui sont inefficaces.

En matière de gestion des carrières, les lois et règlements doivent prendre en compte la spécificité des femmes, afin qu'elles ne soient pas pénalisées dans leur carrière par une grossesse ou toute autre situation liée à leur condition de mère.

Il faut aussi prendre en compte les couples militaires et prévoir des mesures de regroupement familial.

Critères de recrutement

Il est nécessaire de revoir les critères d'admission. Si les qualités morales doivent être mises en exergue, autant pour les hommes que pour les femmes, l'aptitude physique en termes absolus ne doit pas être déterminante pour tous les postes. Il ne s'agit pas de favoriser les femmes, mais au-delà de la force physique, il y a d'autres qualités requises, comme l'intuition et l'intelligence.

Renforcer la confiance des femmes envers le personnel de sécurité

Il faudrait renforcer la confiance des femmes envers les autorités, afin qu'elles puissent dénoncer les violences, par des actions de sensibilisation et la création d'espaces de dialogue.

Groupes spécifiques

Il faudrait mettre l'accent sur les groupes spécifiques comme les femmes migrantes volontaires ou forcées, notamment les mendiantes, et prêter plus d'attention à la migration transfrontalière.

Renforcement des capacités des femmes dans la gestion de la paix et de la sécurité

Les capacités des femmes devraient être renforcées pour une meilleure implication au niveau des négociations de la paix, dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix. Elles pourraient aussi jouer un grand rôle dans la lutte contre le banditisme, car elles sont mères, sœurs, nièces.

Vaincre les résistances

Il est tout aussi important d'identifier les résistances de la part des hommes, que de savoir comment mieux accompagner les femmes dans leur intégration. À cet effet, l'expérience des pionnières de l'école polytechnique, de la santé et de la police, pourrait être documentée pour servir de point d'appui.

Parlement

Les femmes à l'Assemblée Nationale et au Sénat doivent être mieux outillées pour les amener à prendre des initiatives : provoquer des commissions d'enquête parlementaire, poser des questions orales, initier des projets de lois dans le domaine du genre et la sécurité.

Renforcement des capacités de la société civile

Il y a lieu de recenser les associations ayant des actions orientées vers le genre et d'élaborer des modules de formation à l'intention des ONG, pour renforcer leur capacité d'intervention à la base, en partenariat avec les collectivités locales et mieux intervenir dans la prévention et l'alerte précoce.

Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entrepreneuriat féminin, de la Micro finance et de la Petite enfance

Il est nécessaire de créer un cadre d'échange entre les corps en charge des questions de sécurité et le ministère de la Famille, pouvant impliquer les organisations de la société civile.

Il revient au ministère de la Famille, en partenariat avec les autres départements ministériels en charge de la sécurité, d'initier un document de politique sur le genre et la sécurité au Sénégal et de les accompagner dans l'élaboration de stratégies et programmes.

Il serait utile de créer un module de formation à présenter au niveau des écoles de police pour qu'elles soient capables d'intégrer le genre dans leur gestion de la sécurité.

Notes

1. Les rebelles narguaient les hommes en dispersant dans les villages des photos de leurs femmes au moment des viols. Révoltées, les populations des Kalounayes ont combattu à leur tour les rebelles pour mettre fin à ces pratiques dans leurs zones d'habitation.
2. Enfants étudiant le coran et qui mendient dans la rue, pour le compte de leur maître, afin de lui permettre d'assurer leur subsistance.
3. Environnement Développement en Afrique.
4. Plan national d'Organisation des Secours (ORSEC), pour faire face aux inondations.
5. Les deux premières femmes recrutées sont Aby Diallo, actuelle Directrice de l'Aéroport de Dakar et Codou Camara, qui a été radiée en 1997.
6. Il est le président de l'Académie Internationale des Hautes Études de la Sécurité (AIHES) une école de formation qu'il a mise en place. Voir <http://www.xibar.net/Pape-Khaly-NIANG>.

Références

- Axworthy, Lloyd, 1999, « La Sécurité humaine : la sécurité des individus dans un monde en mutation », *Politique étrangère*, 64 (2), pp. 333-342.
- Bastick, Megan et Valasek, Kristin (ed.), 2008, *Boîte à Outils « Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité »*, Genève : DCAF, OSCE/BIDDH, UN-INSTRAW.
- Conseil de l'Europe, [s.d.], « La Sécurité humaine », Repères. Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes, [En ligne], www.eyco.int/Compass/fr/chapter_5/5_10.html (Page consultée le 16 novembre 2009).
- Faye, Chérif, 2007, « Femmes Zambiennes ayant suivi leurs époux au Sénégal. Ces malheureuses dames perdues », *Sud quotidien*, [En ligne], <http://www.sengendre-ucad.org/test2/docs/FEMMES%20ZAMBIENNES%20AYANT%20SUIVI%20LEURS%20EPOUX%20AU%20SENEG.pdf> (Page consultée le 26 novembre 2009).
- FERLOO.COM, 2008, « Visite de prisons de Dakar : Entre surpopulation de détenus et manque de logistique pour les pénitenciers », *Rewmi.com*, [En ligne], http://www.rewmi.com/Visite-de-prisons-de-Dakar-Entre-surpopulation-de-detenus-et-manque-de-logistique-pour-les-penitenciers_a10409.html (Page consultée le 22 novembre 2009).
- Fouinat, François, 2005, « La Sécurité humaine, un nouveau regard sur la pauvreté ? ». *Revue Quart Monde* n°195, [En ligne], www.editionsquartmonde.org/rqm/document.php?id=544 (Page consultée le 16 novembre 2009).
- Hussein, Karim, Gnisci, Donata et Wanjiru, Julia, 2004, *Sécurité et Sécurité Humaine : Présentation des Concepts et des Initiatives. Quelles Conséquences pour l'Afrique de l'Ouest ?* Paris, OCDE, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.
- Jeanotte, Marc, [s.d.], « Sécurité humaine », *Opérations de paix, Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix* [En ligne], <http://www.operationspaix.net/Securite-humaine-> (Page consultée le 16 novembre 2009).
- La Gazette, 2009, « Système carcéral sénégalais, une spirale infernale », *La Gazette*, [En ligne], <http://www.lagazette.sn/spip.php?article92> (Page consultée le 2 décembre 2009).
- Mbaye, Katy Sene, 2006, « Femmes en prison au Sénégal. Du statut de victime au statut de bourreau », *PsyCause* n°37, [En ligne], http://pagesperso.orange.fr/psycouse/037/037_femme_prison_senegal.htm (Page consultée le 2 décembre 2009).
- Nations Unies, 1995, *Discrimination à l'égard des femmes : la convention et le Comité*, Série droits de l'homme, Fiche d'information n° 22, Campagne mondiale pour les droits de l'homme. Centre pour les droits de l'homme, Nations Unies, Genève et New York.
- Ramel, Frédéric, 2000, « Sécurité humaine : un concept pour penser le XXIe siècle ? », *Centre Lyonnais d'Études de Sécurité Internationale et de Défense (CLESID)*, [En ligne], <http://clesid.univ-lyon3.fr/publications/sechumaine.html>. (Page consultée le 16 novembre 2009).
- Samb, Aboubakrine, 2008, *L'influence des campagnes de lutte contre les violences faites aux femmes au Sénégal : cas d'Amnesty international*, Dakar, Mémoire de Fin d'Études pour l'Obtention du Master II en Management des Projets, Ecole supérieure de commerce de Dakar/Sup de Co.
- Sarr, Fatou, 2001, *Dimension genre dans le programme de relance des activités économiques et sociales en Casamance*. Rapport de la mission préparatoire du Programme de Relance des Activités Économiques et Sociales (PRAESC), Dakar : PNUD/UNIFEM.

Annexes

Cartographies des organisations intervenant dans le secteur de la sécurité au Sénégal

ONG Sénégalaises

AAHP/Association d'aide aux handicapés physiques

Date de création : 1984

Statut : Association

Objectifs : Participer à la réhabilitation sociale des handicapés physiques.

Domaines d'intervention : Handicapés, Réhabilitation

Zones d'intervention : Dakar

Personne à contacter : Latyr Niang, Président

Adresse : Centre de Réadaptation Talibou dabo à Grand-Y off

AFEC/ Actions pour la femme en Casamance

Date de création : 1993

Objectifs : œuvrer à la promotion et à la défense de la femme et de l'enfant

Domaine d'intervention :

Siège : Dakar

Zone d'intervention :

Personne à contacter : Mame Yacine Camara

Adresse : BP 22240, Dakar, Sénégal

Tél : +221 33 680 06 24

Fax : +221 33 680 06 24

Email : afec_sn@yahoo.fr

AJAC (Lukal)/Association des jeunes agriculteurs de la Casamance (Ziguinchor)

Date de création : 1974

Domaines d'activité : Agriculture, Maraîchage, Cultures Vivrières, Transformation et Commercialisation des Produits, Formation

Zones d'intervention : Ziguinchor et Bignona

Contact : Mariama Sonko, Trésorière

Cell : +221 77 565 71 53

Fixe : +221 33 991 51 05

Email : mariamandiro@yahoo.fr

AJS/ Association des juristes sénégalaises

Statut : Association

Date de création : 1974

Objectifs : l'A.J.S a pour objet, à l'exclusion de toute préoccupation politique, confessionnelle :

- de promouvoir, de vulgariser et de contribuer au développement du droit ;
- d'apporter aide, assistance, conseil et formation aux populations ;
- de combattre toutes formes de discrimination et d'œuvrer à l'établissement de relations de genre égalitaire ;
- de contribuer à la promotion et à la protection des droits fondamentaux des enfants ;
- de sensibiliser les pouvoirs publics et les institutions internationales à œuvrer pour la promotion des femmes et pour le renforcement de leur pouvoir ;
- de favoriser et d'entretenir l'esprit d'entraide et de partenariat avec toute organisation ayant le même objet au plan national, régional et international.

Domaines d'intervention : Droits humains, Droits de la femme, Droit du travail

Zones d'intervention : Tout le Sénégal

Personne à contacter : Marie Delphine Ndiaye, Responsable

Adresse : Immeuble CNCA 5, Rue Colbert X Place de l'Indépendance. BP : 2080 Dakar RP

Tél : +221 33 823 22 00

Fax : +221 33 823 10 43

Email : contact@femjursen.com

Site Internet : www.femjursen.com/index.php

AMLD /Alliance pour la migration, le leadership et le développement

Date de création : 2009

Statut : ONG

Objectifs :

A. Objectifs stratégiques : Développer une connaissance et une maîtrise de la gestion des migrations et de ses liens avec le développement par les pays africains.

B. Objectifs généraux :

- 1) Créer une plateforme de discussion et de formation en migration et en développement en Afrique.
- 2) Accompagner les gouvernements africains, les sociétés civiles et les partenaires au développement

C. Objectifs spécifiques :

- 1) Promouvoir la gestion équilibrée de la migration.
- 2) Participer au développement d'une masse critique de personnes en migration dans ses dimensions multisectorielles :
 - a. Créer des modules d'enseignement universitaire en management de la migration.
 - b. Soutenir les organisations régionales et sous régionales dans la mise en œuvre de leur projet de gestion des migrations.
 - c. Travailler avec les organisations internationales pour aider les gouvernements à intégrer les migrations dans les politiques de développement nationales (stratégies nationales et ou documents stratégiques de réduction de la pauvreté).

Domaines d'intervention : Migration, Leadership et Développement

Zones d'intervention : Sénégal, Afrique, Europe, Amérique, Asie

Personnes à contacter : Madame Ndiro Ndiaye, Présidente et Madame Khar Ndiaye, Chargée de programme

Adresse :

- 1) 21, Route des Almadies, BP : 7592, Dakar, Sénégal.

Tél : +221 33 820 85 06

Fax : +221 33 820 84 46

Email : www.info@amld-ong.org

- 2) Bureau de liaison en Suisse, 11 rue du Nant d'Avril, 1214 Vernier-Genève.

Tél : + 4122 783 10 80

Fax : + 4122 783 10 87

Site web : www.icmh.ch

PROFES/ Association pour la promotion de la femme sénégalaise

Date de création: 1987

Statut : Association

Objectifs :

- œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'élévation de leur statut social ;
- accès des femmes aux sphères de décision ;
- promotion des activités économiques des femmes ;
- réduction des violences faites aux femmes ;
- lutte contre la pauvreté.

Domaines d'intervention : Droits de la femme, Epargne-crédit, Amélioration du cadre de vie.

Zones d'intervention : Les régions de Kaolack, Fatick, Diourbel.

Personne à contacter : Bineta Sarr, Présidente

Adresse : Quartier Kasnack, BP : 12, Kaolack

Tél : +221 33 941 44 11

Fax : +221 33 941 31 95

Email : aprofes@arc.sn

ASELUD/Association sénégalaise de lutte contre la drogue

Date de création : 4 Juin 1985

Statut : ONG

Domaines d'intervention: Conseil, prévention, réhabilitation, traitement, éducation, santé, formation, information

Zones d'intervention: Dakar, Thiès

Personne à contacter : Makhary Sène

Adresse (provisoire) : Villa no 58, Quartier Mbott 2, B.P. 19240, Guédiawaye

Tél : +221 33 834 0809

ASRPD/Association sénégalaise pour les réfugiés et personnes déplacées

Date de création : 1996

Statut : Association

Objectifs :

- venir en aide aux réfugiés et personnes déplacées ;
- aider le HCR dans sa mission de protection des réfugiés et la recherche de solutions durables à leurs problèmes.

Domaines d'intervention : Droits de réfugiés, Protection, Réfugiés.

Zones d'intervention : Dakar

Personne à contacter : Cheikh Mbacke Diop, président

Adresse : Colobane, rue 45 X 46 ; B.P. 102- Dakar

ASSEP/Association sénégalaise de sauvegarde des enfants en prison

Date de création : 1996

Statut : Association

Objectifs :

- assistance et protection de l'enfant en détention préventive ;
- entretien et suivi de l'enfant ;
- réinsertion de l'enfant sorti de prison.

Domaines d'intervention : Droits des enfants, Prisons, Réinsertion sociale.

Zones d'intervention : Kaolack

Personne à contacter : Aliou Sow, Président

Adresse : Villa no 319 HLM Bongré, Kaolack

Association des femmes handicapées

Date de création : 1997

Personne à contacter : Maty Mbaye Fall

Activités réalisées : Epargne-crédit, Crédit revolving, centre de couture, teinture, restauration

Adresse : Commune de Rufisque, quartier Keury Kao

CAEDHU/ Centre africain pour l'éducation aux droits humains

Date de création : 1996

Statut : Association

Mission :

- la formation ;
- l'information ; et
- la sensibilisation des populations au respect des droits humains et à la paix pour permettre le développement et une démocratie responsable au Sénégal, en Afrique et dans le monde.

Objectifs :

- élaborer et administrer des programmes de formation et de sensibilisation en direction des populations ;
- collecter, traiter, analyser et diffuser des informations relatives aux droits humains et à la paix ;
- constituer un espace de communication et d'échanges d'expériences en matière de droits humains et de paix ;
- promouvoir une nouvelle génération d'artisans des droits humains et de la paix.

Domaines d'intervention : Formation, Information aux droits humains. Droits des femmes sénégalaises et africaines, droits économiques, politiques, sociaux.

Cibles :

- enfants et jeunes ;
- femmes ;
- éducateurs ;
- écoles de formation ;
- autorités et décideurs.

Zones d'intervention : Dakar, Région du fleuve, Tambacounda, Kédougou

Personne à contacter : Thomas Adolphe Garrick, Secrétaire Général

Adresse : B.P 10507- Sicap Liberté 4 - Villa n°5022, Dakar, Sénégal

Tél : +221 33 825 38 78

Fax : +221 33 824 28 46

CASADES/Comité d'appui et de soutien au développement économique et social en région de Kolda - Sénégal

Contact : Bassa Diawara, Coordonnateur

Tél : +221 77 659 24 75 ou 77 545 50 24

E-mail : casadesk1@yahoo.fr

COFDEF/Collectif des femmes pour la défense de la famille

Date de création: 1993

Statut : Association

Objectifs :

- sensibiliser, éduquer, former et informer les femmes et les jeunes pour l'avènement d'une citoyenneté consciente et effective ;
- susciter et renforcer les capacités des femmes par l'émergence d'un leadership féminin combatif dans les domaines politique et social pour l'accès des femmes aux pouvoirs de décisions ;
- améliorer la santé reproductive ;
- lutter contre les MST/SIDA ;
- promouvoir l'allaitement maternel et la couverture vaccinale ;
- lutter contre les mutilations sexuelles et toutes les pratiques néfastes à la santé de la femme.

Domaines d'intervention : Santé de la petite fille et de la femme, Sensibilisation, information, Appui/conseil, Promotion sociale, économique et politique de la femme.

Zones d'intervention : tout le Sénégal en milieu rural et urbain

Personne contact : Safietou Diop, Présidente

Adresse : 57 HLM SMDR, villa no 20 (route de Dakar) B.P. 3098- Thiès

Tél : +221 33 951 43 24/ 33 951 12 01/33 951 36 44 ;

Fax : +221 33 951 36 44/33 951 28 91

Email : cofdef@metissacana.sn

CONGAD/ Conseil des Organisations non gouvernementales d'appui au développement

Date de création : 1^{er} Février 1982

Statut : ONG

Objectifs :

- coordonner les activités des ONG membres ;
- favoriser la concertation entre ONG ;
- représenter ses membres aux niveaux national et international ; et
- favoriser les relations avec le gouvernement du Sénégal.

Domaines d'intervention : Formation, Protection de l'environnement, Communication, Information, Recherche.

Zones d'intervention : Dans toutes les régions du Sénégal : Dakar, Ziguinchor, Diourbel, Saint-Louis, Tambacounda, Kaolack, Thiès

Personne à contacter : Bouba Diop, Président

Adresse : Liberté III, Villa 1983, B.P.: 4109 Dakar

Tél : +221 33 824 44 13

Fax : +221 33 824 44 13

Email : congad@orange.sn

Website : <http://www.congad.sn>

Comité de lutte contre les violences faites aux femmes

Statut : association

Date de création : 2002

Objectifs : Contribuer à l'éradication des violences faites aux femmes et aux enfants, Soutenir les femmes et enfants victimes de violences par des actions concertées.

Domaines : Lutte contre les violences

Zones d'intervention : Dakar, Thiès, Kaolack, Saint-Louis

Personne à contacter : Oulimata Gaye, Présidente

Adresse : Colobane, Parc Mazout, Immeuble Arame Fahat Ndiaye, Dakar

COSEF/Conseil sénégalais des femmes

Date de création : 11 mars 1995

Statut : Association

Objectifs :

- promouvoir la femme sénégalaise de manière effective et permanente ;
- constituer un cadre de concertation national des femmes des milieux urbain, semi-urbain et rural en faisant abstraction de tout clivage politique ;
- créer un cadre d'information, de réflexion, de recherche, de formation et de conseil sur les questions touchant les femmes et leurs rapports avec les hommes au sein de la société ;
- définir des stratégies visant à préserver l'intégrité physique et la dignité de la femme ;
- suivre et évaluer les actions de promotion et le développement concernant les questions de genre ;
- appuyer les structures de promotion des femmes, des personnes, des groupes et des organismes acquis à une réelle équité entre les genres.

Domaines d'intervention : Collecte, Vulgarisation, Propositions d'amélioration et de suivi de l'application des textes et Conventions sur les femmes ; Elaboration et mise en œuvre de programmes d'actions sectoriels.

Zones d'intervention : toutes les régions du Sénégal

Personne à contacter : Aminata Faye Kassé, Présidente

Adresse : s/d IAD, 3-Bd Djily Mbaye- B.P. 1780, Dakar

Tél : +221 33 823 57 20

Fax : +221 33 823 57 21

COSEPRAT/COMITE Sénégalais contre les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la femme et des enfants

Date de création : 1995

Statut : ONG

Objectifs :

- lutter contre les pratiques néfastes et les mutilations sur les organismes génitaux féminins ;
- œuvrer pour la santé de la femme.

Domaines d'intervention : Santé de la femme et de la petite fille, Sensibilisation, Information, Appui, conseil.

Zones d'intervention : tout le Sénégal.

Personne contact : Marianne Ndiaye Sidibé

Adresse : Villa 2851, HLM 6 Nimzatt, Dakar

Tél. : +221 33 455 9999 / 33 825 4286

Email : coseprat@sentoo.sn

CREAF/Centre de réflexion Europe/Afrique pour la prévention des conflits et des crises internationales

Statut : Association

Objectifs : promouvoir une réflexion commune entre Européens et Africains sur la prévention des conflits et des crises en vue de favoriser la stabilité indispensable à toute démarche de développement.

Domaines d'intervention : prévention et gestion des conflits

Personne à contacter : Gerhard Weinberger, Président

Adresse : Cercle de la Rade, Rue de la Rade, 18, rue Emile Zola, Dakar, Sénégal, BP 3024

DJAMRA/ Organisation DJAMRA

Statut : ONG

Date de création: 1^{er} Mars 1983

Objectifs :

- aide à l'enfance déshéritée ;
- lutte contre les fléaux sociaux (drogue, toxicomanie, sida ...).

Domaines d'intervention : Santé

Zones d'intervention : dans toutes les régions du Sénégal

Personne à contacter : Makhtar Guèye, Président

Adresse : 10, Sicap Darabis en face de Score- BP . 5175

Tél : +221 33 825 3167

FAFS/Fédération des associations féminines du Sénégal

Date de création: 1977

Statut : ONG

Objectifs :

- unir les associations féminines animées d'un même idéal et créer entre elles des liens d'entente, de solidarité, de fraternité et de synergie ;
- œuvrer pour l'émancipation sociale, professionnelle, pour la formation civique et pour la promotion économique de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- contribuer à l'éducation et à la formation de la jeunesse pour une meilleure insertion de celle-ci dans la vie nationale ;
- participer à la lutte contre l'analphabétisme, la pauvreté, la désertification et la dégradation des cadres de vie et de l'environnement physique ;

- favoriser l'ouverture de la F AFS et des associations affiliées à d'autres organisations similaires, localisés au Sénégal, en Afrique ou dans les autres continents.

Domaines d'intervention : Droits de la femme, Éducation, Formation, Information, Communication, Lutte contre l'analphabétisme, Santé, Education à la vie familiale, Santé reproductive, Nutrition, SIDA, Insertion et réinsertion socioprofessionnelle, Epargne/crédit, Hydraulique, Environnement, Vulgarisation des techniques modernes de production, Conservation et de transformation de produits, Droits de l'enfant.

Zones d'intervention : Dakar, Thiès, Fatick, Saint-Louis, Ziguinchor, Kolda, Kaolack, Diourbel, Louga et Tambacounda.

Personne à contacter : Abibatou NDIAYE, Présidente Nationale

Adresse : Sicap, Ryland, Cité Bakary, Villa Aline Siteo DIATTA - BP 5967, Dakar

Tél. : +221 33 827 2254

Fax : +221 33 827 2415

Email : fafsnationale@yahoo.fr

Fédération des associations féminines du Sénégal

Date de création : 1977

Objectifs : œuvre pour l'émancipation sociale, professionnelle, pour la formation civique et pour la promotion économique de la femme, de l'enfant et de la famille.

Domaines d'intervention : Droits de la femme, Education, Lutte contre l'analphabétisme, Santé, Education à la vie familiale, Santé reproductive, Nutrition, SIDA

Zones d'intervention : Dakar, Thiès, Fatick, Saint-Louis, Ziguinchor, Kolda, Kaolack, Diourbel, Louga et Tambacounda.

Personne à contacter : Abibatou NDIAYE, Présidente Nationale

Adresse : Sicap, Ryland, Cité Bakary, Villa Aline Siteo DIATTA - BP 5967- Dakar

Tél. : +221 33 827 22 54

Fax : +221 33 827 24 15

Email : fafsnationale@yahoo.fr

Fédération nationale des groupements de promotion féminine

Date de création : 22 Octobre 1987

Objectifs : promouvoir le développement économique et social de la femme rurale et faire bénéficier les groupements de promotion féminine de crédit pour entreprendre des activités de développement.

Domaines d'intervention : Agriculture, Elevage, Pêche-Artisanat, commerce, Alphabétisation, Allègement des travaux des femmes, Santé.

Zones d'intervention : dans toutes les régions du Sénégal

Personnes à contacter : Aïcha Gueye et Aminata Mbodj, Co Présidentes

Forum des éducatrices africaines

Date de création : 1992

Objectifs : Réactiver l'engagement politique aux finalités de l'Education pour tous, Aider les ONG à élargir leur travail sur l'EPT avec l'accent sur la jeune fille, Sensibiliser le grand public à travers les médias sur les avantages sociaux et économiques de l'éducation féminine.

Domaines d'intervention : Education, Jeunes, Femmes-Handicapés, Genre.

Zones d'intervention : Dakar, Kaolack, Thiès, Louga, Fatick, Diourbel, Ziguinchor, Kolda.

Personne à contacter : Laurence Maréchal Thiam, Secrétaire exécutive

Adresse : 23 Rue Calmette- Dakar

Tél. : +221 33 822 41 70

Fax : +221 33 822 42 77

Gorée Institute

Date de création : 1992

Objectifs :

- faciliter le dialogue politique et de revaloriser les mécanismes traditionnels de résolution des conflits ;
- améliorer le processus démocratique, notamment par la formation à la gestion et la supervision des processus électoraux ;
- soutenir la création et la production littéraire comme un moyen d'améliorer la compréhension des réalités africaines ;
- promouvoir la diffusion de la connaissance économique utile aux acteurs économiques et la société civile.

Domaines d'intervention : Plaidoyer et formation pour la paix, la démocratie en Afrique, Développement économique et culturel de l'Afrique.

Directeur exécutif : Breyten Breytenbach

Adresse : Villa Malolo, 1 rue du jardin, Ile de Gorée, BP 05 - Gorée, Sénégal

Tél. : +221 33 849 48 49

Fax : +221 33 822 54 76

Email : breyten.breytenbach@goreeinstitute.org

Email : info@goreeinstitute.org

Site web : www.goreeinstitute.org

LM/ASNV- Ligue morale/ Association sénégalaise pour la non-violence

Date de création : 1993

Statut : Association

Objectifs :

- parer toute sorte de violence par l'éducation morale, civique et religieuse ;
- lutter contre l'agressivité, la perversité et l'aliénation qui sont généralement les sources essentielles de violence.

Domaines d'intervention : Education, lutte contre la violence

Zones d'intervention : Dakar

Personne à contacter : Mactar Mbaye, Président

Adresse : Villa n°681 HLM 2, Dakar

OAPD/Organisation africaine pour la paix et le développement

Date de création: Mai 1994

Statut : ONG

Objectifs :

- participer à l'instauration de la paix et au développement ;
- promouvoir l'entraide et la solidarité ;
- instaurer une véritable conscience citoyenne ;
- mettre à la portée des populations toutes les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- garantir l'Education et la Santé pour Tous ;
- développer l'esprit d'ouverture ;
- libérer l'esprit d'initiative ;
- divulguer les idéaux de paix et de solidarité .

Domaines d'intervention : Education, Santé, Environnement, Droits de l'Homme, Réfugiés, Femmes, Jeunes, Population, Genre.

Zones d'intervention : Dakar, Thiès

Personne à contacter : Saliou DIA, Président

Adresse : HLM 6, Nimzatt N° 2915- Dakar

Tél. : +221 33 825 05 89

Fax : +221 33 826 94 01

Email : oapd33@hotmail.com

ONDH/Organisation nationale des droits de l'Homme

Réseau Africain pour le Développement Intégré des Activités à la Base (RADIAB)

Date de création : 1987

Statut : Association

Objectifs : Servir et diffuser l'idéal des droits de l'homme.

Domaines d'intervention : Droits humains, Paix, Réfugiés, Education

Zones d'intervention : Dakar, Thiés, Saint-Louis, Diourbel, Ziguinchor, Kaolack

Personne à contacter : Boucounta Diallo, Président ou Djibril Badiane

Adresse : 21, Avenue Faidherbe DAKAR

Tél : +221 33 822 28 00

Fax : +221 33 823 60 87

Email : ondh21@orange.sn / contact@ondh-radiab.org

Site web : <http://www.ondh-radiab.org>

ORGENS/ Observatoire des relations de genre dans l'Éducation nationale au Sénégal

Date de création : Avril 1994

Statut : Association

Objectifs :

- recherche et formation sur les relations de genre ;
- sensibilisation pour les relations femmes/hommes égales ;
- développement de la scolarisation des filles et lutte contre les déperditions scolaires féminines ;
- élaboration de stratégies éducatives alternatives aptes à promouvoir un changement social qui intègre l'égalité entre hommes et femmes ainsi que le respect des droits humains ;
- mobilisation de ressources en faveur de l'éducation et la formation des filles et des femmes.

Domaines d'intervention : Recherche, Edition, Formation, Sensibilisation, Campagne d'information, Création de structures éducatives.

Zones d'intervention : Thiès, Ziguinchor, Diourbel, Fatick.

Personne à contacter : Mame Binta Ndiaye

Adresse : Immeuble 306, rue 10 (en face du Thiossane) B.P. 12136 Dakar, Colobane

Tél/Fax : +221 33 825 48 50

Email : orgens@hotmail.com

Programme alliance des initiatives africains pour la paix

Date de création : 2005

Objectifs : faciliter la construction d'une Alliance des organisations de la société civile ouest africaine engagées dans la construction de la paix au-delà des frontières nationales et culturelles. L'objectif spécifique de circonscription de la paix est d'explorer, de comparer, d'utiliser et de faire connaître les approches de gestion des conflits qui sont adaptées aux valeurs culturelles et aux réalités sociales qui prévalent dans les sociétés africaines.

Site web : www.paixenafrique.org

RADDHO/Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme

Date de création : 21 Avril 1990

Statut : ONG

Objectifs : promouvoir, défendre et faire respecter les droits de l'homme, notamment en :

- agissant en dehors de toute considération politique, religieuse ou raciale pour la défense des droits individuels et collectifs ;
- contribuant à l'implantation en Afrique de la démocratie, de la tolérance et de la libre expression ;
- travaillant au rapprochement des peuples africains en lutte pour leur émancipation totale et la conquête de leur dignité et en favorisant la paix et la solidarité entre africain.

Domaines d'intervention : Droits humains, Réfugiés, Droits de la femme, Droits de l'enfant, Bonne gouvernance, Paix.

Zones d'intervention : Thiès, Diourbel, Tambacounda, Saint-Louis, Ziguinchor, Kaolack, Dakar, Kolda, Fatick, Louga.

Personne à contacter : Alioune TINE, Secrétaire Général

Adresse : Amitié 2 Villa N° 4024, Allées Seydou Nourou TALL - BP : 15246 –Dakar, Fann, Sénégal

Tél : +221 33 856 00 30

Fax : +221 33 824 60 52

Email : infos@raddho.org

RADI/Réseau africain pour le développement intégré

Date de création : 1985

Statut : ONG

Objectifs :

- promouvoir un développement centré sur l'Homme ;
- développer des conditions psychologiques de l'autonomie politique et financière au sein des populations ;
- promouvoir la solidarité et la justice sociale ;
- lutter contre la pauvreté pour l'instauration d'une société prospère, juste, solidaire et démocratique ;
- promouvoir la participation et le contrôle citoyen ;
- promouvoir et défendre les droits humains en général et les DESC en particulier.

Domaines d'intervention : Agriculture, Environnement, Hydraulique, Femmes, Santé, Education, Commercialisation de produits, Elevage, Information et assistance Juridique, Crédit, Technologie.

Zones d'intervention : Thiès, Diourbel, Tambacounda, Saint-Louis, Ziguinchor, Kaolack, Dakar, Louga.

Personne à contacter : Monsieur Dame SALL, Secrétaire Général

Adresse : B.P. 12085 – Colobane, Dakar – SENEGAL

Tél. : +221 33 825 7533 / 33 824 33 37

Fax : +221 33 825 75 36

Email : radi@sentoo.sn

Site web : radi-afrique.net

RFALPD/Réseau des femmes africaines leaders pour la paix et le développement

Date de création : 1995

Statut : Association, Loi 1901

Objectifs : Rassembler les sénégalais et les étrangers convaincus de l'idéal de paix et de développement et qui s'intéressent au devenir de l'Afrique.

Domaines d'intervention : Paix et développement

Zones d'intervention : Tout le Sénégal et l'Afrique

Personne à contacter : Ndioro Ndiaye, Présidente

Adresse : 21, Route des Almadies, BP : 7592, Dakar, Sénégal

Tél : +221 33 820 85 06

Fax : +221 33 820 84 46

Email : info@amld-ong.org

Siggil Jigeen (Réseau)

Date de création : 13 Octobre 1995

Statut : Association

Objectifs :

- améliorer et renforcer le statut de la femme sénégalaise par la promotion et la défense de ses droits et de son intégrité, son accès et sa position aux sphères de décision ;
- faire du réseau un partenaire incontournable ;
- mettre sur pied un vaste mouvement alternatif des femmes ;
- élaborer et appliquer les lois sensibles aux relations de genre ;
- faire accéder et impliquer les femmes aux sphères de décision ;
- Créer un espace de communication ;
- initier des activités de lobbying et de counselling.

Domaines d'intervention : Information, Education, Communication, Lobbying.

Zones d'intervention : Dakar- Thiès- Diourbel- Louga- Tambacounda- Kolda- Kaolack- Ziguinchor- Saint-Louis- Fatick.

Personne à contacter : Safiétou Diop, Présidente

Adresse : Sicap Liberté V, no 5509- B.P. 10173

Tél/Fax : +221 33 825 00 56

Email : sjigeen@telecomplus.sn

TOSTAN (Éclosion en wolof)

Nationalité américaine

Date de création : 7 février 1991

Implantation au Sénégal : 25 février 1991

Agrément N° 001990 du 25 février 1991. Protocole d'accord du 15 mars 1991.

Objectif : lutter contre l'analphabétisme et l'excision des filles au moyen d'un programme d'éducation de base.

Directrice : Molly MELCHING

Adresse : Quartier ex-10ème RIAO, Thiès. B.P. 326 Thiès, Sénégal.

Tél : +221 33 951 10 51

Fax : +221 33 951 34 27

Union des syndicats autonomes du sénégal

Date de création : 1992

Objectifs : œuvrer pour l'unité des travailleurs, sauvegarder et promouvoir les intérêts et aspirations des travailleurs.

Domaines d'intervention : Défense et protection, Droits.

Zones d'intervention : tout le Sénégal

Personne à contacter : Mademba Sock, Secrétaire Général

USE/Union pour la solidarité et l'entraide**Date de création** : 1^{er} janvier 1962**Statut** : ONG**Objectifs** : participer dans la mesure de ses moyens à l'instauration et au développement de la solidarité et de l'entraide au Sénégal, en Afrique et dans le monde.**Domaines d'intervention** : Agriculture, Environnement, Energie, Femmes, Enfants, Jeunes, Hydraulique, Artisanat, Santé, Education, Elevage, Epargne et crédit, Assistance juridique.**Zones d'intervention** : Dakar, Kaolack, Saint-Louis, Louga.**Personne à contacter** : Thierno Ba, Président**Adresse** : Centre Ahmadou Malick GAYE (Ex Centre de Bop), BP : 5070 - Ville : Dakar**Tél.** : +221 33 824 67 96 – 33 825 39 77**Fax** : +221 33 824 19 89**Email** : use@sentoo.sn; use@sonatel.senet.net**USOFORAL/Comité régional de solidarité des femmes pour la paix en Casamance****Date de création** : 1999**Présidente** : Madame Seynabou Male Cissé naboumale@hotmail.com**Objectifs** : capacitation des femmes à travers des formations professionnelles, une alphabétisation en français, sensibilisation aux questions de genre, à la médiation et à la résolution non violente de conflits.**Domaines d'intervention** : Gestion de projets, Administration, Questions de citoyenneté, Reconstruction.**Contact** : Fatou Guèye Cissé, Coordinatrice**Adresse** : BP 483 Ziguinchor – Sénégal**Tél.** : +221 33 991 56 46/ 33 991 19 69**Email** : fatguy@yahoo.fr; comite@sentoo.sn**WILDAF/FeDDAF (Femmes droits et développement en Afrique de l'Ouest)-Sénégal****Date de création** : 1992**Siège** : Dakar avec des antennes régionales à Dakar , Thiès, Diourbel et Saint-Louis.**Statut** : association**Objectifs** : réseau rassemblant plus d'une centaine de membres (organisations, associations, groupements et individus) en vue de promouvoir une culture pour l'exercice des droits des femmes au Sénégal.**But** : promouvoir principalement l'utilisation efficace par les femmes au Sénégal d'une variété de stratégies incluant la loi pour l'auto développement de la communauté.**Domaines d'intervention** : Renforcement de capacités, Sensibilisation et Information, Communication dans le domaine du droit.**Personne à contacter** : Mariame Coulibaly, Présidente**Adresse** : B.P. 12085 Colobane, Dakar , Sénégal**Tél.** : +221 33 824 60 48 / +221 33 824 33 37**Cell.** : +221 77 636 89 84**Fax** : +221 33 825 75 36**Email** : mariame_c@yahoo.fr; wildafsen@hotmail.com**WANEP (Ziguinchor)**

Quartier Grand Dakar , Villa Nr 609, Senegal

Contact : Pierre Lucien Coly**Tél.** : +221 77 718 76 94**Email** : wanepsenegal2003@yahoo.fr

ONG internationales

AI/ Amnesty internationale Sénégal

Date de création : 1990

Statut : Association

Objectifs :

- œuvrer par tous les moyens pour le respect des droits de l'homme dans le monde ;
- s'opposer par tous les moyens à la peine de mort et à son application, à la torture et aux peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants pour des prisonniers.

Domaines d'intervention : Droits humains, Lutte contre la torture, Prison

Zones d'intervention : tout le Sénégal

Personne à contacter : Monsieur Demba Ciré Bathily , Président

Adresse : Résidence Arame Siga, sacré Cœur II, B.P. 35269 Dakar , Colobane

Tél : +221 33 825 47 38

COOPI - Cooperazione Internazionale (ONG italienne)

Responsable : Madame Maddalena Spada

Adresse : Av. Birago Diop, rue 5 x F, Point E, Dakar, B.P. 11561

Tel : +221 33 825 34 24

GSM : +221 77 611 47 07

Email : coopidkr@arc.sn

Site web : www.coopi.org

HI/Handicap International Sénégal

Statut : ONG

Objectifs : Aider à la réhabilitation des handicapés physiques, dans les régions du globe où le besoin s'en fait sentir, parmi les réfugiés où les populations victimes des conflits et des fléaux endémiques.

Domaines d'intervention : Santé-Sociale.

Zones d'intervention : Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Thiès, Tambacounda, Ziguinchor et prochainement dans les autres régions.

Personne à contacter : Atman Mravili, Directrice de programme

Adresse : Atman Mravili, Directrice de Programme Villa 9734 -Sacré Coeur 3, 15331 Dakar-Fann

Tél : +221 33 869 70 41

Fax : +221 33 867 50 18

Email : a.mravili@handicap-international.sn

OXFAM America

Date de création : 1972

Statut : ONG

Objectifs : encourager et stimuler l'organisation des populations en appuyant leurs initiatives pour la maîtrise de leur propre développement, appuyer les initiatives locales porteuses de changement social donc d'encourager les populations à maîtriser tout un processus de développement, contribuer à la promotion économique et sociale de la femme.

Domaines d'intervention : Agriculture, Environnement, Femmes, Santé, Jeunes, Hydraulique, Commercialisation, Éducation populaire (sensibilisation et conscientisation), Renforcement de la société civile, Droits humains, Personnes déplacées, Conseils juridiques, Promotion de la solidarité Sud-Sud et Nord-Sud.

Zones d'intervention : Dakar, Thiès, Saint-Louis (Podor), Kaolack, Diourbel, Tambacounda (Bakel).

Personne à contacter : Ibrahima Thiam, Représentant Régional ; Mamadou, BITE Coordinateur

Adresse : Point E, rue 16/B en face de la piscine olympique - BP 7200, Dakar

Tél. : +221 33 824 29 56/ 33 869 02 99

Fax : +221 33 824 29 55

Email : oxfamamerica@orange.sn

Site internet : www.oxfamamerica.org

OXFAM GB - Oxford Committee for Famine Relief Grande-Bretagne en Afrique de l'Ouest

Date de création : 1942

Statut : ONG

Objectifs : encourager et stimuler l'organisation des populations en appuyant leurs initiatives pour la maîtrise de leur propre développement, appuyer les initiatives locales porteuses de changement social donc d'encourager les populations à maîtriser tout un processus de développement.

Domaines d'intervention : Agriculture, Environnement, Femmes, Handicapés, Jeunes, Hydraulique, Santé, Elevage, Commercialisation, Education, Epargne et Crédit.

Zones d'intervention : Dakar, Thiès, Louga, Saint-Louis, Ziguinchor.

Personne à contacter : Laurie Adams Singh, Regional Program officer

Adresse : Mermoz Pyrotechnie, BP : 3476 Dakar

Tél : +221 33 865 25 74/ 33 824 58 83

Fax : +221 33 824 58 98

Email : warmc@oxfam.org.sn

Site internet : www.oxfam.org.uk

Population Council

Date de création : 1989

Objectifs : promotion économique et sociale de la femme et développement de la santé reproductive.

Adresse : 128, SOTRAC Mermoz. B.P. 21027 Dakar.

Tél : +221 33 859 53 00/ 33 824 19 93/ 33 824 19 94

Fax : +221 33 824 19 98

Email : info.senegal@popcouncil.org ;
waro@oxfam.org.uk ; mdeme@oxfam.org.uk

WI - Winrock International

Date de création : 1997

Statut : ONG

Objectifs : Appuyer les structures de production semencière de stockage de céréales et d'amélioration de la production

Domaines d'intervention : Agriculture, Education, Formation, Alphabétisation

Personne à contacter : Alphonse FAYE, Représentant

Adresse : Bd du Sud (à côté du CECL), Point E., B.P. 3746 Dakar.

Tél : +221 33 824 19 19

Email : ofpep@orange.sn

World Education (Ziguinchor)

Objectifs :

- Promouvoir la mise en place de mécanisme, de structures ou d'espaces pour la résolution et la prévention des conflits ;

- Renforcer des capacités institutionnelles des associations de base et des organisations intermédiaires ;

- Appuyer les organisations villageoises dans leurs diverses actions de rééquipement et de réhabilitation de certaines infrastructures socio-éducatives pour les rendre accessibles à nouveau ;

- Appuyer les organisations villageoises dans leurs diverses activités visant à favoriser la reprise de leurs activités économiques.

Contact : Oulimata Ndiaye, Assistante de programmes

Adresse : Rue Jean Esvan, BP 1079 - Ziguinchor

Tél : +221 33 991 48 13/ 33 991 49 36

Fax : +221 33 991 48 56

Email : worlded@orange.sn; mamandoye@yahoo.fr

Site web : www.worlded.org

World Vision International - Vision mondiale internationale

Statut : Association

Date de création : 1952

Objectifs : assistance aux populations les plus déshéritées notamment les femmes, les enfants par des aides d'urgence, d'assistance au développement.

Domaines d'intervention : Agriculture, Environnement, Santé/Médecine, Hydraulique.

Personne à contacter : Torrey OLSEN, Directeur

Adresse : Point E, rue 6 X G (en face Keur JARAAF)

Tél : +221 33 865 17 17

Fax : +221 33 865 17 18

Email : wsenpo@wvi.org

Agences internationales

ANAEM/Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations

Adresse : Place de l'Indépendance, 4 avenue L. Sédar Senghor, BP 41 14 Dakar

Tel : +221 33 821 08 42

Email : omidakar@sentoo.sn

FNUAP – Fonds des Nations Unies pour la Population

Représentante : Mme Rosa Gabuka

Adresse : 19, Rue Parchappe Immeuble Fayçal, B.P . 154 Dakar

Tél : +221 33 889 67 67

Fax : +221 33 822 42 98

Email : rosa.gakuba@undp.org;
allstaff.senegal@unfpa.org; unfpasn@undp.org

Site Web : www.unfpa.sn

Délégation de la Commission Européenne au Sénégal

Chef de délégation : Gilles Hervio

Adresse : 12, Avenue Hassan II, BP : 3345 Dakar

Tel : +221 33 889 1 100/ 33 889 1071

Fax : +221 33 823 68 85

Email : delegation-senegal@ec.europa.eu

Site internet : <http://www.delsen.ec.europa.eu> et [/http://europa.eu](http://europa.eu)

OIM - Organisation internationale pour les migrations Bureau régional Afrique de l'Ouest et du Centre

Représentant régional : Monsieur Abye MAKONNEN,

Adresse : Résidence Hôtelière des Mamelles – les Mamelles, Quartier des Almadies, BP 16838 Dakar Fann

Tel : +221 33 869 62 00

Fax : +221 33 869 62 33

Email : iomdakar@iom.int

Site Internet : www.iom.int/senegal

OIT - Organisation internationale du Travail- Bureau sous régional pour le Sahel

Directeur : Monsieur François Murangira

Adresse : 22, Rue A. A. Ndoye, B. P. 414, Dakar

Tél. : +221 33 889 29 89

Fax : +221 33 823 68 74/ 33 821 09 56

Email : dak_admin@ilo.org

Site Internet : <http://www.ilo.org/dakar/>

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement Sénégal

Directeur : Monsieur Boubou Dramane Camara

Adresse : 19, Rue Parchappe Immeuble Fayçal, B.P . 154 Dakar

Tél : +221 33 839 90 50

Fax : +221 33 823 55 00

Site web : <http://www.undp.org.sn>

Email : registry.sn@undp.org

Voir aussi : SURF West Africa (ASRO 1)

Bureau Sous-régional Programme des Nations Unies pour le développement pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Directeur Régional : Monsieur Jean Christophe Deberre

Contact : Coumba Mar Gaddio

Adresse : UNDP African Sub-Regional Office for Africa (ASRO 1) ; 5, Boulevard de l'Est - Point E - BP 154 Dakar, Sénégal

Email : surf-wa@undp.org

UNIFEM - United Nations Development Fund for Women

Directrice régionale : Joséphine Odera

Adresse : Immeuble Soumex, Mamelles – Almadies - B.P. 154 Dakar

Tél : +221 33 869 99 70

Fax : +221 33 860 54 95

Email : unifem@telecomplus.sn

Site web : www.unifem.sn

